

Congrès National des Ecoles du Ski Français

Nice

11 & 12 mai 2010

Sommaire

Rapport moral du Président	4
Commission Finances	7
<i>Résultat 2008/2009 du SNMSF</i>	7
<i>Résultat 2008/2009 du Groupement d'Achat</i>	8
<i>Analyse de l'évolution des charges du SNMSF et conséquences</i>	9
Rapport des Commissaires vérificateurs	12
<i>Fixation du prix de la carte syndicale pour 2010/2011</i>	13
Election à la présidence du SNMSF	13
Commission Information	16
Commission Assurance	17
Amis des ESF	18
Evènements : dates à retenir	18
Elections au Comité Directeur du SNMSF	18
Commission Technique	19
<i>Compétitions 2009/ 2010</i>	20
<i>Etoile d'Or</i>	20
<i>Ski d'Or et Ski d'Or des parents</i>	21
<i>Coq d'Or</i>	21
<i>Challenge des Moniteurs</i>	21
<i>Calendrier épreuves 2011</i>	22
<i>Résultats des examens</i>	22
<i>Contentieux snowboard</i>	22
<i>Ski nordique</i>	26
Intervention de Vincent Rolland	27
Commission Prospection & Marchés	28
Commission NTIC	31
<i>Marché britannique</i>	31
<i>Sites web</i>	33
<i>Base documentaire</i>	33
Freestyle Motion : www.freestyle-motion.fr	33
Club ESF : www.clubesf.com	34
Commission Juridique	36
<i>Réduction progressive d'activité</i>	36

<i>Conditions Générales de Vente</i>	36
<i>Publication obligatoire des comptes</i>	37
<i>Taxe professionnelle et Contribution Economique Territoriale (CET)</i>	37
<i>Questions des délégués</i>	37
Commission Informatique	42
<i>Bilan de la saison</i>	42
<i>Développement d'un nouveau logiciel de gestion</i>	43
Commission Formation	47
<i>Référentiels</i>	47
<i>Formations</i>	48
Groupement d'Achat	49
<i>Réassort de la tenue nationale</i>	49
<i>Tenue nationale 2011 / 2012</i>	49
<i>Tenues secrétaires ESF</i>	52
<i>Catalogue hiver 2010 / 2011</i>	52
<i>Matériels</i>	52
<i>Récupération de vêtements usagés</i>	53
Commission Promotion	53
<i>Réflexion sur l'image de l'ESF</i>	53
<i>Partenariats</i>	54

Jean-Marc Simon ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les Directeurs et Délégués présents à ce Congrès National de Nice.

Il demande aux participants d'approuver le compte-rendu du Congrès National 2008, publié dans le magazine Traces en juin 2009, ce qui est fait à l'unanimité.

Les Directrices et Directeurs élus depuis le Congrès National 2009 sont ensuite présentés aux délégués :

- Les Houches : Cédric Dessalloud
- Ghisonni : Alain Lagoutte
- Val Thorens : Lode Nolf
- Ventron : Hervé Mougel
- Val Fréjus : Luciana Dol
- Goulier Neige : Samuel Clavel
- Haut Guil : Franck Tonda
- La Toussuire : Jean-Baptiste Coinel
- Bernex : Jean-Pierre Soldan

Jean-Marc Simon excuse l'absence des ESF de Gréolières les Neiges et Andon l'Audibergue, de la Vallée de Munster, de Bessans et d'Arêches.

Rapport moral du Président

A son tour Gilles Chabert souhaite la bienvenue aux délégués des ESF pour ce Congrès National et demande qu'une minute de silence soit observée en mémoire des moniteurs décédés durant l'hiver.

En dépit des craintes en raison de la crise et malgré une météo peu favorable, la **saison d'hiver** se termine sur des **résultats plutôt bons**, ce dont il faut se réjouir. Le ski est un loisir toujours porteur et malgré une économie morose, les chiffres sont satisfaisants.

Gilles Chabert souhaite ensuite revenir sur un certain nombre de **faits marquants** qui ont ponctué la saison.

Il revient tout d'abord sur les **attaques répétées du Syndicat International des Moniteurs de Ski (SIMS)** à l'encontre du Syndicat National et des ESF. Comme il a eu l'occasion de le préciser lors de la réunion d'automne des directeurs ainsi que dans plusieurs éditoriaux parus dans Traces, le SIMS, ne trouvant matière à assurer son développement, a déployé une stratégie d'attaque tous azimuts.

Il revient sur la **plainte** déposée par le SIMS contre le SNMSF, le SIMS estimant que l'usage du mot « français » est abusif et peut induire la clientèle en erreur en assimilant le SNMSF à un organisme d'état. De la même façon le SIMS estime que l'usage du logo tricolore ainsi que du brassard est également source de confusion.

Le SIMS a perdu en première lecture devant le Tribunal de Grande Instance de Grenoble et a fait appel de la décision.

Le SIMS avait également engagé une requête auprès de l'organisme communautaire de gestion des marques au niveau européen, l'OHMI, autorité émanant de la Commission Européenne et basée à Madrid. Le SIMS contestait le bien-fondé du dépôt de nos marques.

L'OHMI les a débouté de leur requête et a confirmé la validité de notre marque. Le SIMS a fait appel de cette décision et perdu en appel. Un recours est aujourd'hui déposé devant la Cour de Justice Européenne.

Gilles Chabert revient ensuite sur la campagne de dénigrement systématique organisée contre les écoles du ski français dans un certain nombre de grands medias régionaux et nationaux, avec en point d'orgue un article paru dans le magazine Capital, qui a suscité de nombreuses réactions parmi les moniteurs et les directeurs.

Le Syndicat National a choisi de ne pas donner suite à la publication de cet article et de ne pas faire valoir un droit de réponse, afin de ne pas alimenter la polémique. Il n'y avait pas non plus matière à porter plainte pour diffamation. Gilles Chabert estime que cet article a certes eu de fortes répercussions locales dans les vallées mais fort peu au niveau national, et n'a donc pas provoqué d'incidences pour la profession au niveau ministériel.

Le deuxième fait marquant de l'hiver a été la **visite de la Secrétaire d'Etat aux Sports Rama Yade à l'ENSA** en février dernier.

Ce déplacement lui a donné l'occasion d'annoncer, entre autres mesures, la création d'une **filière spécifique montagne** regroupant guides, moniteurs de ski et accompagnateurs en moyenne montagne. En conséquence, le ski va sortir du système général de Brevets d'Etat, qui aujourd'hui ont pris le nom de DE (diplôme d'état) et DES (diplôme d'état supérieur), diplômes qui sont aujourd'hui sous la responsabilité des fédérations et de leurs DTN. Il s'agit de revenir à un diplôme de moniteur national de ski alpin, ou de ski nordique, diplômes qui se démarqueront des autres diplômes en évitant toutes passerelles ou équivalences. Sont concernés également le diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne et de guide de haute montagne.

Gilles Chabert précise que le moment est opportun pour entamer une réflexion de fond sur le brevet d'état de moniteur de ski, sujet sur lequel il aura l'occasion de revenir un peu plus tard dans son discours de politique générale de candidat à la présidence du SNMSF.

Un troisième fait marquant de l'hiver, qui a été perçu au niveau du ministère comme une fissure dans notre unité syndicale est l'action intentée par six moniteurs de l'ESF des Arcs 1800 dénonçant les dispositions sur la retraite votées par le Congrès National en 2007 en matière d'organisation du travail dans les ESF. Ils **remettent en cause le principe de baisse progressive d'activité à partir de l'âge de 61 ans**, qu'ils jugent discriminatoire, et ont décidé d'intenter une action en justice contre le syndicat local ainsi qu'une action devant la Halde.

Gilles Chabert souligne la forte médiatisation qui a été orchestrée autour de ce dossier tant au niveau local que national et qui a engendré un certain nombre de réactions en haut lieu. Il exprime sa profonde déception vis-à-vis de ces moniteurs d'autant plus que l'un d'entre eux avait bénéficié il y a quelques années du soutien du Syndicat National dans un dossier d'endettement contracté auprès de la Socammes.

Le SNMSF a pris toutes les dispositions pour soutenir le syndicat local des Arcs 1800 et défendre les décisions prises en Congrès National devant le Tribunal de Grande Instance d'Albertville et a mandaté deux avocats sur ce dossier.

Gilles Chabert explique que le Syndicat National est déterminé à aller jusqu'au bout de cette procédure afin d'obtenir une position tranchée de la justice. Il n'est pas concevable de remettre en cause un des principes fondamentaux du système de fonctionnement des Ecoles du Ski Français. Ce système fonctionne sur le principe associatif : un moniteur entre dans une école sans que cela ne lui coûte rien, et on lui octroie le pouvoir de décider de l'avenir de ce système. Une école n'appartient pas aux moniteurs : elle a été créée par des gens avant nous et sera transmise aux générations futures. Le choix de fonctionner selon le principe associatif aurait pu être différent, mais la formule associative est une voie pérenne et qui crée un capital à notre structure. Un moniteur entrant dans la structure signe un pacte moral, un « gentleman agreement » en signant la convention qui régit les textes du syndicat national.

Il rappelle enfin que lorsqu'il est arrivé à la présidence du SNMSF, la réduction progressive d'activité était fixée à 55 ans, puis est passée à 58 ans et est aujourd'hui fixée à 61 ans, âge à partir duquel il faut ménager de la place pour les générations futures et les jeunes moniteurs. Il invite les délégués, par leur vote lors des élections à la présidence, à démontrer que la profession est unie.

Enfin, le quatrième et dernier point marquant de la saison est l'obtention auprès du ministère des sports de la signature d'un **arrêté qui permettra d'accorder, à titre dérogatoire, aux moniteurs diplômés d'un Brevet d'Etat de ski de fond, la possibilité d'enseigner le ski alpin, et inversement.**

Cette dérogation sera accordée dans le cadre de la **revitalisation des territoires ruraux** et concernera exclusivement les moniteurs exerçant dans des stations de moyenne altitude et de petite échelle (Vosges, Jura, Vercors, Massif Central, etc), dans lesquelles il est vital de pouvoir maintenir une activité économique localement.

Cette mesure concerne les moniteurs diplômés après 2006, les diplômés avant 2006 possédant déjà cette possibilité dans leurs prérogatives.

Gilles Chabert se réjouit que cette solution ait pu être trouvée sans dérégler pour autant l'ensemble du système. Cette mesure sera opérationnelle dès l'hiver prochain, le syndicat national ayant obtenu l'engagement du directeur des sports.

Gilles Chabert remercie à ce propos Christian Grange qui a travaillé sur ce dossier et organisé des réunions dans les secteurs concernés afin de recueillir les avis et réflexions des interlocuteurs concernés.

En conclusion de son rapport moral, Gilles Chabert tient à adresser ses remerciements aux directeurs des ESF ayant brillamment organisé et accueilli les épreuves ESF de la saison : le Grand Bornand pour le Challenge des moniteurs, les ESF des Arcs pour l'Etoile d'Or, Vars pour le Ski d'Or et l'Alpe d'Huez pour le Coq d'Or.

Enfin, Gilles Chabert tient à saluer particulièrement deux directeurs d'école qui viennent de transmettre le flambeau à la tête de leurs ESF respectives : Daniel Ratel de Val Fréjus et Christophe Cluzel de Val Thorens.

Commission Finances

Patrick Rocher, trésorier du Syndicat National, explique que la présentation des comptes 2008/2009 sera un peu différente cette année, présentée sous forme de graphes, plus explicites.

Il rappelle que la demande des ESF auprès du syndicat national est croissante en termes de nouveaux services ou outils de gestion ou encore la recherche de nouveaux marchés. Ces développements ont bien entendu un coût, assumé dans un premier temps par le syndicat national pour assurer l'impulsion et la mise sur les rails des projets mais il semble naturel que ces dépenses glissent ensuite vers les écoles de ski, sauf à augmenter les cotisations.

Pierre-Alexis Magnin présente brièvement les différentes structures basées à Meylan : le SNMSF, syndicat professionnel dont l'objet est la défense de la profession, l'EURL Promotion ESF, dont l'objet est d'organiser les compétitions ESF : Challenge, Etoile d'Or, Ski d'Or, le Club ESF, association qui gère l'organisation du SkiOpen Coq d'Or, la Sedi'M, une SARL qui gère la publication du magazine Traces pour laquelle elle possède un agrément particulier, et le Groupement d'Achat, société anonyme à capital variable qui a pour objet la vente de matériel aux Ecoles de Ski mais également d'autres prestations telles que l'informatique ou la gestion de la paie des personnels salariés des ESF ; enfin l'Association de Gestion Nationale des Métiers Sportifs de la Montagne, qui s'occupe de procéder aux déclarations fiscales de ses adhérents.

Résultat 2008/2009 du SNMSF

Total Recettes	4 322 169 €
Total Dépenses	4 292 374 €
Résultat net comptable après provision	29 795 €

La saison ayant été meilleure que prévu, des provisions ont été passées en vue des dépenses futures réparties de la façon suivante :

Provisions pour dépenses futures		Provisions pour aléas climatiques	
Site club ESF	30 000 €	Provision habituelle	30 000 €
Marche UK	50 000 €	Provision exceptionnelle	20 000 €
Total : 80 000 €		Total : 50 000 €	

Le Fonds pour aléas climatiques a été créé par le syndicat national afin de pouvoir disposer d'une réserve financière en cas de mauvaise saison. Pour mémoire, en raison du manque de neige enregistré lors de la saison 2006 / 2007, et pour la première fois depuis la création de ce Fonds, le syndicat national avait dû utiliser cette réserve pour équilibrer le budget. Depuis lors, le syndicat national reconstitue ses réserves et ce fonds a repris son plus haut niveau.

Une présentation est ensuite proposée de l'évolution du budget et du résultat du syndicat national. Le résultat est bien maîtrisé et contenu dans une fourchette entre +4 et - 4 % des recettes.

Les comptes consolidés du SNMSF, de l'EURL, de la Sedi'M et du club ESF montrent une **répartition des recettes** de la façon suivante :

- Le 1 % syndical contribue à 43 % des recettes générales du SNMSF
- Les cartes syndicales contribuent à 39 % des recettes générales du SNMSF, dont 8 % pour l'assurance responsabilité civile professionnelle, 26 % pour les actions syndicales, 4 % pour la Sedi'M, 7 % pour le complément RC, 4 % pour les loyers des autres structures au syndicat propriétaire des murs et 6 % pour les partenariats.

La comparaison entre les recettes générées par les cartes syndicales et celles du 1 % montre un écart qui se creuse entre les recettes des cartes syndicales qui progressent lentement alors que le 1 % augmente de manière significative et beaucoup plus rapidement.

Les recettes liées aux partenariats sont en baisse.

Les **dépenses du SNMSF** se répartissent de la façon suivante :

- 26 % pour la promotion,
- 24 % pour l'administration syndicale,
- 22 % pour la technique, qui englobe la formation et les événements,
- 16 % pour la responsabilité civile et le juridique
- 12 % pour la finance

Résultat 2008/2009 du Groupement d'Achat

Le chiffre d'affaires du Groupement d'Achat se répartit de la façon suivante :

- 40 % du chiffre d'affaires sont liés à la vente des insignes,

- 33 % sont liés à la vente de textile, part plus faible sur une année de renouvellement de tenue
- 9 % sont liés à l'informatique
- 3 % liés à la vente en ligne
- 1 % est lié à la papeterie

L'évolution du chiffre d'affaires est à considérer une année sur deux, au rythme du renouvellement de la tenue nationale. Le chiffre d'affaires est en constante augmentation.

Les charges du Groupement d'Achat se répartissent comme suit :

- 34 % sont liés au textile,
- 17 % sont liés aux salaires,
- 14 % sont liés aux frais de fonctionnement,
- 12 % sont liés à la papeterie,
- 11 % sont liés à l'informatique,
- 8 % sont liés aux insignes,
- 4 % sont liés à la vente en ligne

L'évolution du résultat montre une perte importante en 2009, principalement due à une dépréciation de stock de tenues invendues.

En synthèse, on retiendra un écart qui se creuse entre les recettes liés au 1 % et celles issues des cotisations syndicales.

Coté dépenses, celles-ci se répartissent en 4 grandes rubriques : technique, promotion, administration et assurance responsabilité civile.

Sur le Groupement d'achat, le chiffre d'affaires est généré essentiellement par les ventes d'insignes et de textile.

Analyse de l'évolution des charges du SNMSF et conséquences

Cette analyse, menée sur les dix dernières années, montre une progression des recettes, ainsi que du 1 % et des cartes syndicales, mais dans le même temps les dépenses supportées par le syndicat national à périmètre égal ont progressé de façon plus importante et ce pour trois raisons :

- **Des postes en forte croissance** : le dossier Europe, l'organisation des épreuves, ou le poste Responsabilité Civile professionnelle pour la part restant à la charge du syndicat (hors la part variable appelée auprès des ESF). La vitesse de croissance de ces dépenses n'a pas été contrebalancée par une vitesse de croissance similaire pour les recettes.
- **Des créations d'opérations**, sous l'impulsion du Comité Directeur du SNMSF :

- Commission NTIC : développement de différents sites internet, qui ont enregistré près de 1 million de visiteurs dont 860 000 sur le site esf.net, pour un montant de 70 k€ / an,
- Rouge Légende : très belle opération de communication interne pour célébrer l'entrée dans la grande famille des pulls rouges de plus de 1 000 jeunes diplômés depuis 4 ans, pour un montant de 80 k€ / an,
- Développement du marché en direction des entreprises avec Red Ski Organisation (RSO) ou vers des marchés spécifiques tels que le marché anglais, pour un montant de 100 k€,
- Travail autour du Freestyle en direction de la clientèle adolescente avec le développement du site freestyle motion, pour un montant de 25 k€,
- Elite, réunion des champions autour des Ecoles du Ski Français, très important en termes de communication et de valorisation de l'image, pour un montant de 25 k€

- Des services rendus par le syndicat national plus étendus

- Développement de l'activité du service paie des personnels salariés des ESF : entre 1999 et 2009, le service est passé de 1 092 salariés gérés à 1 822, proposant dans le même temps des prestations de service contribuant à décharger le directeur d'école de tâches administratives telles que l'édition de bulletins de paie, le traitement des charges, des déclarations Assedic, les DADS, les déclarations pour la formation ou encore les DUE.

Le service Paie a également mis en œuvre la récupération de charges pour les TPE qui a généré une somme de 846 000 Euros qui a été rétrocédée aux ESF.

Pour pouvoir réaliser l'ensemble de ces tâches, le service est passé de 1 salarié en 1999 à 3 salariés en 2009.

- Développement du pôle informatique sur un schéma similaire : en 1999, 31 ESF utilisaient le logiciel de gestion, la vente en ligne n'existait pas, et il y avait 1 informaticien au syndicat national. Aujourd'hui, 133 ESF utilisent le logiciel ESF. Le service a dû faire face aux développements successifs autour de l'application informatique et de la vente en ligne, succès remarquable qui a donné une image de dynamisme incontestable. A titre d'exemple, en 2009, 121 171 transactions ont été conclues via la vente en ligne, chiffre qui progresse de 25 % avec la saison 2009 / 2010. L'effectif de la cellule informatique est passé à 4 salariés en 2009.

Au niveau du Syndicat National, un cadre supplémentaire, Pierre-Alexis Magnin, a été recruté afin d'épauler ce travail administratif, au poste de directeur administratif et financier adjoint, ainsi que 5 salariés à plein temps répartis sur les services Paie et Informatique.

En conclusion, il existe un déséquilibre avec d'un côté les recettes des cartes syndicales dont le coût a suivi l'inflation, et le 1 %, un financement qui est resté contenu et de l'autre des postes en forte croissance, de nouvelles opérations et des prestations de services étendues.

Ces charges ne pouvaient plus rester dans le périmètre du syndicat national ; il a fallu organiser un financement qui ne pouvait s'entendre que grâce à la contribution des ESF.

C'est la raison pour laquelle aujourd'hui on dénombre différents appels : RC complémentaire, informatique, paies des salariés des écoles de ski, justifiés par la mise en œuvre de tous ces outils et prestations de services aux ESF, dans un souci de qualité en direction des plus de deux millions de clients dénombrés dans les écoles.

De son côté Gilles Chabert ajoute que si l'on veut continuer à développer des projets et rester dans la dynamique des marchés et des attentes de la clientèle, il est nécessaire que les écoles participent à l'effort de dépenses.

Le syndicat national va étudier la façon de rationaliser les différents appels, voire essayer de les globaliser pour les mensualiser.

Gilles Renand, ESF Samoëns remarque, que le syndicat national provisionne des sommes pour aléas climatiques et souhaite savoir la raison pour laquelle il n'est pas possible de faire de même au niveau du syndicat local.

Réponse : le syndicat national a une mission de défense de la profession et n'a pas de statut commercial, à l'inverse des syndicats locaux. A ce titre, il est autorisé à provisionner des sommes pour ce type de choses.

Jacques Le Hir, directeur ESF Le Sauze, se demande s'il ne vaudrait pas mieux changer le principe du sacro-saint 1 %. Les syndicats locaux doivent payer un certain nombre de frais annexes alors pourquoi ne pas bouger le 1 % ?

Réponse : il n'y aurait plus d'équité, ce serait discriminatoire en particulier pour les écoles les plus petites. Avec le système tel qu'il existe aujourd'hui, les écoles paient ce qu'elles consomment, ce qui est plus logique. Les cotisations syndicales ont pour objet de défendre la profession et de soutenir certaines opérations. Des prestations de services de type sous-traitance de paie ou informatique sont des prestations qui doivent entrer dans un champ commercial et qui ne peuvent être vendues par le syndicat national dans un objectif de préserver sa fiscalité de non assujetti à la TVA. Le syndicat national ne peut vendre de prestations de services avec le 1 % syndical.

Stéphane Boisard, directeur ESF Argentière, souhaite revenir sur les échanges en réunion des ESF de la Haute Savoie. Les services proposés par le syndicat national sont indiscutables et il est normal que les ESF les financent. Les interrogations des directeurs ESF de la Haute Savoie concernaient plutôt d'autres dépenses, sur des opérations comme Rouge Légende ou le Coq d'Or : dans la période de crise que nous traversons actuellement, ne serait-il pas bienvenu de réduire quelque peu la voilure de la communication par exemple afin de coller davantage à la réalité de cette crise ?

Réponse : le syndicat national avait décidé il y a deux ans d'annuler le projet de développement sur le marché anglais, ce qui a provoqué un tollé de la part des directeurs ESF, à juste titre, car ce projet est vital pour le devenir de ce marché.

L'alternative est simple : soit il faut supprimer certaines opérations, soit on décide de les conserver et il faut dans ce cas se donner les moyens de les mener à bien. Une opération telle que Rouge Légende est le seul événement où l'on peut présenter la culture des Ecoles de Ski, leur philosophie, les valeurs qui nous animent. Le syndicat national s'efforce donc de trouver d'autres sources de financement plutôt que de supprimer certains projets ou événement.

Claude Albrand, ESF Puy St Vincent, rappelle qu'il y a quelques années, la décision avait été prise d'augmenter la cotisation afin de payer une adhésion à la FFS, décision présentée alors comme provisoire et qui a perduré. Qu'en sera-t-il dans le futur ? Ne serait-ce pas là un moyen de diminuer la cotisation de chacun d'entre nous si l'on supprime l'adhésion obligatoire à la FFS ?

Réponse : la question va se poser à nouveau cette année car elle est évoquée à chaque changement de présidence afin de savoir si on reconduit les accords, et de quelle façon. La profession a tout intérêt à souscrire la licence FFS. Si les choses sont en phase entre le syndicat national et la Fédération Française de Ski, il n'y a pas de raison de changer la règle.

Tout ce qui touche la compétition est du ressort de la FFS, terrain sur lequel le syndicat national n'ira pas. Tout ce qui est du ressort de la formation professionnelle concerne le syndicat national qui ne supportera pas d'ingérence. Si cette ingérence de la FFS dans le cadre de la formation, principalement sur le snowboard, persistait, le syndicat national serait amené dans ce cas à prendre une autre position.

La FFS va aujourd'hui beaucoup mieux ; en conséquence le syndicat national se réserve la possibilité de gérer les fonds un peu différemment, pourquoi pas en s'ouvrant vers les comités régionaux ou les clubs.

Claude Albrand, ESF Puy St Vincent, remarque que la transformation des brevets d'état en diplôme d'état et diplôme d'état supérieur font que les DTN risquent d'avoir la main mise sur ces diplômes. En revanche en ski il n'y a pas d'inquiétude tant que nous sommes classés en environnement spécifique, car les textes prévoient qu'un sport classé en environnement spécifique ne peut être confié qu'à l'état et non à la fédération.

Réponse : les choses ne sont pas du tout liées ; ce n'est pas parce que le ski est classé en environnement spécifique que les fédérations ne peuvent pas être responsables des formations, le contenu pouvant être défini par le DTN et la formation dispensée par les établissements nationaux.

Aujourd'hui, le contenu de la formation est défini par le Conseil Supérieur des Sports de Montagne et sa section permanente, dispensé par l'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme, et doit le rester. Contrairement aux autres disciplines, le diplôme sera toujours délivré par le ministre de tutelle.

Rapport des Commissaires vérificateurs

Fabrice Cohard et Lucien Maillet, commissaires vérificateurs du SNMSF, donnent lecture du rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice 2008/2009.

Cet exercice enregistre un résultat redevenu bénéficiaire de 29 795,05 Euros, après deux exercices déficitaires - 132 929,50 Euros en 2007/2008 et - 1 896,04 Euros en 2006/2007.

Les recettes du SNMSF ont augmentées depuis l'exercice 2007/2008, de 12,26 %, alors que les dépenses n'augmentent que 7,75 %.

Les commissaires vérificateurs constatent la capacité du syndicat national à provisionner des fonds pour les dépenses futures : aléas climatiques, Interski, valorisation de la compétition.

Les commissaires vérificateurs indiquent à l'assemblée que les comptes tels qu'ils ont été présentés leur ont paru sincères et véritables. Il est demandé en conséquence à l'assemblée de prononcer le quitus aux administrateurs : les comptes 2008/2009 sont approuvés à l'unanimité.

Fixation du prix de la carte syndicale pour 2010/2011

Un total de 15 163 cartes syndicales payantes a été vendu pour la saison 2009/2010, en augmentation par rapport à 2008/2009 qui avait totalisé 14 892 cartes payantes.

882 cartes syndicales gratuites ont été distribuées, en légère augmentation par rapport à 2008/2009 où 833 cartes avaient été octroyées.

On constate un ralentissement et une stagnation du nombre de cartes syndicales, qui plafonnent à environ 16 000 cartes syndicales payantes + gratuites cumulées.

Pour la saison 2010 / 2011, pour les moniteurs diplômés, la proposition est de 121,50 €, hors Traces et Ski Chrono, soit une augmentation de 1,7 % par rapport à l'an passé.

Concernant les stagiaires, la proposition pour 2010/2011 est de 88 €, hors Traces et Ski Chrono, soit une augmentation de 1,80 %.

Viendra s'ajouter à ces prix le montant de la licence fédérale, non connu à ce jour, ainsi que le montant de la part variable de responsabilité civile professionnelle.

La proposition du Comité Directeur est adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

Election à la présidence du SNMSF

Gilles Chabert, candidat au renouvellement de son mandat à la présidence du Syndicat National, souhaite réaffirmer que bien qu'étant le seul candidat, il convient de donner à cette candidature toute l'importance qu'elle mérite.

Questionné par écrit sur le cap qu'il pense donner au syndicat national, il expose les trois raisons qui animent sa démarche :

- La passion et l'envie de continuer à présider cette grande famille des moniteurs des ESF, cette grande institution qui fait rêver beaucoup de gens,
- Un carnet d'adresses qui se renouvelle sans cesse et qu'il souhaite continuer à mettre au service de la défense des intérêts de la profession,
- L'envie de faire entrer pleinement le syndicat national et les ESF dans le 21^{ème} siècle, en mettant à leur service pour atteindre cet objectif tout son poids.

Gilles Chabert détaille ensuite les quatre objectifs qu'il entend atteindre au cours de son prochain mandat :

- **Maintenir le niveau élevé de confiance** que témoignent nos élèves à leurs moniteurs de ski, les parents n'hésitant pas à confier leurs enfants à un moniteur

qu'ils ne connaissent pas au préalable. Peu de professions peuvent aujourd'hui se prévaloir d'un tel degré de confiance. Pour cela, il est indispensable de maintenir le niveau élevé d'exigence en termes de formation, mais également une certaine sagesse, de la sérénité, sans oublier la part de rêve suscitée par la profession et qui n'appartient qu'à elle.

- **Maintenir et conforter l'unité et l'indivisibilité de la profession**, qui constituent la force principale du syndicat national dans les discussions au niveau national ou européen. Le système de fonctionnement est particulier, avec un président élu non pas par un Bureau mais par les représentants des moniteurs, ce qui renforce sa représentativité. Tant que la profession conservera son unité, elle préservera de la même façon sa puissance et son influence.
- **Entretenir les réseaux nécessaires à la défense de notre profession** et ne pas rouvrir des débats tels que la pratique du ski hors piste sur glacier par les moniteurs. Il ne faut pas vouloir bénéficier des prérogatives de nos voisins guides de haute montagne. Ainsi, ce serait une lourde erreur que de vouloir rouvrir le dossier des prérogatives entre guides et moniteurs, car il existe aujourd'hui une véritable osmose entre les deux corporations, une vraie solidarité, qui constitue une force et montre le visage d'une montagne unie. Conserver soudées ces deux professions représente un objectif fondamental. La défense de la profession passe aussi par là.
- **Faire évoluer les choses afin d'entrer pleinement dans le 21^{ème} siècle**. Le syndicat national a déjà mené un certain nombre de réformes ou de projets tels la vente en ligne. Gilles Chabert salue à ce propos Eric Brèche qui a su le convaincre du bien-fondé et de la nécessité de mettre en place ce projet. Aujourd'hui, avec 35 millions d'Euros de chiffre d'affaires généré par la vente en ligne, le Syndicat National et les Ecoles du Ski Français ont démontré leur capacité à s'adapter à l'évolution du monde actuel et répondre aux attentes de la clientèle.

Aujourd'hui, trois réformes, fondamentales pour s'ancrer dans le 21^{ème} siècle sont nécessaires :

1. Profiter de la création de la filière Montagne pour **rénover et simplifier le Brevet d'Etat**. Ceci va dans le sens de la révision générale des politiques publiques (RGPP) entreprise par l'état dans un certain nombre de domaines afin de générer des économies. Au terme d'un état des lieux, un constat s'impose : aujourd'hui pour être moniteur de ski, 32 certifications sont requises, 19 semaines de stage, des modules séparés afin de pouvoir tenir compte des contraintes de planning des étudiants, mais qui ne laissent pas suffisamment de place au ski et ne permettent pas de s'imprégner de la culture de l'Ensa, et qui in fine s'avèrent très onéreux. Il faut revoir tout cela.

Certaines formations deviennent obsolètes : par exemple la formation mise en place à Bourges relative aux milieux et publics particuliers, qui pourrait peut-être être supprimée, ce qui dégagerait du temps pour autre chose.

De la même façon, il faudrait faire en sorte que les stages durent plus longtemps, pendant 4 ou 5 semaines.

Les conditions sont aujourd'hui réunies pour mener cette réforme. Gilles Chabert charge la commission Technique du SNMSF de réfléchir d'ici la réunion des directeurs à l'automne sur les moyens de réduire la formation de 19 à 11 semaines et d'amener des propositions sur de nouveaux modules de formation à l'Ensa, par exemple étalés sur trois semaines. Tout cela sans pour autant baisser le niveau de formation.

2. **Les Etoiles** ont maintenant pris une part très importante dans la vie de nos clients, tant les enfants que les parents, et il n'est pas question de modifier ce système qui fonctionne bien, mais Gilles Chabert souhaite que la commission Technique engage une réflexion afin de voir de quelle façon il serait possible d'accorder un certificat diplômant accompagné d'un insigne aux personnes qui ont suivi les cours mais qui n'auraient pas obtenu leur Etoile. D'un point de vue commercial, il n'est plus possible aujourd'hui de laisser repartir des clients qui n'ont pas réussi leur Etoile sans leur accorder un certificat de fin de stage ou une récompense, geste très important en matière de satisfaction de notre clientèle.

Gilles Chabert estime que la commission technique devrait être en mesure de présenter une proposition lors du Congrès National 2011.

3. Enfin, la troisième réforme, qui fera l'objet d'un exposé plus détaillé au chapitre Informatique, consistera à **construire un système de gestion des écoles de ski en phase avec les problématiques, les technologies et les attentes du 21^{ème} siècle**. Il s'agit de conserver l'avance qui avait été prise avec la vente en ligne tout en faisant évoluer les choses.

Nombre de voix attribuées à travers les élections dans les ESF : 11 548 voix

Nombre de voix distribuées lors de l'émargement : 10 112 voix, soit un taux de représentativité de 87,56 %

Parmi les régions, la plus forte représentativité est enregistrée par les Hautes Alpes avec 94,17 %

Seront comptabilisées : les voix pour Gilles Chabert, les bulletins dont le nom de Gilles Chabert aura été rayé, considérés comme votes blancs, et les bulletins mentionnant d'autres noms ou toutes autres inscriptions, qui seront considérés comme votes nuls.

Après nomination des scrutateurs, il est procédé au vote dont les résultats sont les suivants :

Votes exprimés : 9 983, 9 505 votes pour Gilles Chabert, 472 bulletins blancs, 6 bulletins nuls.

Gilles Chabert est réélu à 95 % des voix.

Commission Information

Christian Grange, président de la Commission Information, remercie en préambule Marie-Hélène Nouhaud pour le travail de rédaction du Fil Rouge ainsi que Jean-Marc Simon pour son travail d'accompagnement de la commission.

La commission Information gère deux supports d'information : le magazine Traces et la newsletter le Fil Rouge.

Le magazine Traces, comporte 4 numéros par an plus un Hors Série Equipement avant les Journées Professionnelles. Le magazine bénéficie d'un numéro d'agrément de la commission paritaire des agences de presse (CPPAP) qui permet au magazine d'être routé au tarif Presse. Cet agrément vient d'être renouvelé pour quatre ans, jusqu'en 2014.

Le Fil Rouge, lettre d'information bimensuelle produite par le SNMSF et diffusée durant la saison d'hiver, cette année du 22 décembre 2009 au 30 avril 2010, soit neuf numéros plus un numéro « spécial retraite ».

Cette newsletter est envoyée exclusivement par email dans les écoles pour affichage, aux membres du Comité Directeur, aux moniteurs qui se sont inscrits via leur espace personnel sur le site Extranet du syndicat national, ainsi qu'aux salariés du SNMSF, soit plus de 6 000 adresses. De plus un service de synchronisation des mails a été mis en place entre le syndicat national et les ESF afin de pouvoir disposer des adresses mail des moniteurs.

Un travail sera mené durant l'été afin de faire évoluer la présentation du Fil Rouge.

DTA Rhône Alpes

La Directive Territoriale d'Aménagement Rhône-Alpes suscite des débats importants car ce texte prévoit des mesures qui risquent de contraindre et limiter très sérieusement les projets de développement du tourisme hivernal (liaisons remontées mécaniques, retenues collinaires, etc.). Ainsi, en vue de promouvoir un tourisme respectueux de l'environnement, les restructurations des domaines skiables se feront à l'intérieur de l'enveloppe existante du domaine skiable, les liaisons entre domaines ne seront acceptables qu'en l'absence d'incidences notables sur le paysage, les ressources en eau, etc. Enfin, les extensions des enveloppes des domaines devront devenir l'exception.

En résumé, ce texte propose une approche extrêmement inquiétante pour l'avenir des sports d'hiver, renforcée par le caractère opposable qui lui est conféré.

Les ESF des zones concernées ont été invitées à prendre position contre ce projet en adressant un courrier au commissaire-enquêteur dans le cadre de l'enquête publique actuellement en cours. Un autre axe d'intervention réside dans le projet de loi Grenelle 2, qui requalifiera toutes les anciennes DTA opposables en DTA développement durable, ce qui aura pour conséquence qu'elles deviendront un simple texte de référence et ne seront plus opposables.

Christian Grange conclut son propos en évoquant la création d'une amicale du Lycée Professionnel de la Montagne de Saint Michel de Maurienne et invite toutes les personnes qui ont œuvré dans ce lycée à se rendre sur le site www.lyceedesmetiersdelamontagne.org

Il signale que le nouveau lycée sera inauguré à l'automne, avec pour l'occasion la présence de près de 1 000 anciens élèves.

Commission Assurance

Responsabilité civile professionnelle :

La saison 2009/2010 s'est caractérisée par la mise en place d'un contrat qui prévoit un bonus lié aux résultats. Ce contrat a été renégocié auprès d'un nouveau courtier, la société Sciacy Saint Honoré. L'évaluation du bonus se fera à la fin de l'année civile, les résultats seront connus au 1^{er} trimestre 2011.

Le nombre de déclarations de sinistres reçues au syndicat national est resté stable avec près de 4 000 déclarations.

48 dossiers sont en contentieux, dont les plus anciens datent de 2002 et dont 23 sont quasiment classés.

11 dossiers sont relatifs à des chutes de télésiège, ce qui est non négligeable.

Pour la saison 2010/2011, et compte-tenu des réflexions émises par les écoles de ski, le Comité Directeur propose que l'appel de la part complémentaire de la RC professionnelle soit intégré dans l'appel initial, et il sera procédé à un réajustement traité à connaissance du résultat l'année d'après. Le principe sera mis en œuvre la saison prochaine et devrait faciliter la gestion des directeurs d'école lorsqu'ils appellent la cotisation de la carte syndicale auprès des moniteurs.

Un participant demande si les chutes de télésiège concernent la RC de l'école de ski ou celle du moniteur ?

Réponse : ce type de sinistre peut effectivement engager la RC du moniteur de ski, d'autant plus que les textes stipulent que le moniteur est responsable d'une partie de l'embarquement et du débarquement. En revanche pendant le transport, il existe une obligation de résultat des remontées mécaniques.

Jean-Marc Simon salue le travail effectué par Kristine Bell dans l'accompagnement de ces dossiers et invite les moniteurs à ne pas hésiter à contacter le syndicat national pour tout complément d'information si nécessaire.

Assurance annulation :

Cette assurance est une option liée à la vente en ligne. Ce dossier a été également repris par la société Sciacy pour 2009/2010. Le début de saison a connu une certaine confusion, de nombreux clients étant envoyés chez Gras Savoye qui n'était plus l'assureur.

Pour 2010/2011, et au vu de la réalisation de la saison dernière, un travail sera effectué d'une part sur l'adaptation de ce produit aux conditions générales de vente proposées par les écoles de ski ainsi que sur l'amélioration des modalités de mise en œuvre de cette assurance sur le site de la vente en ligne afin de rendre cette information plus lisible.

Guy-Aimé Hudry, président de la commission Assurance conclut cet exposé en soulignant qu'en cas d'accident, il est nécessaire que les directeurs ESF sensibilisent les moniteurs sur

l'importance du relationnel à développer vis-à-vis des clients, car une marge de progression existe.

Amis des ESF

Dominique Galletti souligne que le syndicat national cherche des pistes pour trouver de nouvelles recettes, et le projet Amis des ESF figure au nombre des axes de travail.

Ce projet se propose de marquer une reconnaissance vis-à-vis de ceux d'entre nos clients qui marquent un attachement plus particulier envers les ESF et consiste en la mise en place d'un programme de fidélisation via une carte de membre du Club des Amis de l'ESF, d'un montant de 10 Euros. En contrepartie de son adhésion, le membre du club se voit délivrer une carte du club des Amis de l'ESF, et offrir un test en ESF. Il est également destinataire d'une newsletter bimensuelle diffusée à compter du 1^{er} décembre 2009.

Les chiffres sont loin des attentes : 3 151 cartes vendues, soit 2,40 % du chiffre d'affaires enregistré sur la vente en ligne. Il est nécessaire de trouver d'autres idées afin de développer les avantages consentis à travers cette carte et également mieux communiquer en direction des ESF, afin que celles-ci deviennent de véritables ambassadrices de cette carte.

Une proposition complète sera présentée lors de la réunion des directeurs à l'automne.

Evènements : dates à retenir

06 octobre 2010 : célébration du 65^{ème} anniversaire du syndicat national à Paris.

11 & 12 octobre 2010 : réunion d'automne des directeurs ESF à Aix en Provence.

06 novembre 2010 : 5^{ème} édition de Rouge Légende à Aix les Bains, promotion Georgette Thiolière, première femme diplômée. La cérémonie aura lieu le soir.

12 & 13 mai 2011 : Congrès National au Palais du Faro à Marseille.

Elections au Comité Directeur du SNMSF

Deux membres du Comité Directeur sont sortants au titre national : Jean-François Manent et Thierry Perrillat-Collomb.

Quatre candidats se sont déclarés : Alain Delmas, Jean-François Manent, Thierry Perrillat-Collomb et Pierre Ziosi.

Chaque candidat présente sa candidature.

Résultats du premier tour :

La majorité est fixée à 4 709 voix.

- Thierry Perrillat-Collomb obtient 7 650 voix et **est réélu**.
- Alain Delmas obtient 4 674 voix
- Jean-François Manent obtient 3 220 voix
- Pierre Ziosi obtient 2 646 voix.

Un deuxième tour est nécessaire pour départager les trois candidats restants. Tous les trois maintiennent leur candidature.

Jean-Marc Simon précise que les bulletins où il restera plus d'un nom seront considérés comme bulletins nuls.

Stéphane Grosset, directeur de l'ESF de Megève, souhaite préciser que contrairement à ce qu'Alain Delmas a indiqué, sa candidature n'a pas été soumise au vote du Conseil d'Administration de l'ESF de Megève. En conséquence, l'école n'est ni pour ni contre cette candidature, il s'agit d'une candidature individuelle, bénéficiant de soutiens individuels au sein de l'école.

Résultat du deuxième tour :

Alain Delmas obtient 4 205 voix, **élu**

Jean-François Manent obtient 3 633 voix

Pierre Ziosi obtient 1 702 voix

Commission Technique

Patrick Rocher, président de la commission Technique, renouvelle ses félicitations aux stations organisatrices des compétitions ESF. Il informe ensuite les délégués du départ de Josiane Fayollat, secrétaire du service technique depuis de nombreuses années. Le poste ne sera pourvu que fin août ; Patrick Rocher demande donc aux interlocuteurs du service technique de bien vouloir faire preuve d'indulgence.

Patrick Rocher remercie enfin toutes les personnes qui apportent leur contribution à la commission technique, non seulement les membres des commissions alpin et nordique mais également toutes celles et tous ceux, très nombreux, qui travaillent dans l'ombre.

Pour sa part, Roger Mure-Ravaud félicite et remercie les moniteurs compétiteurs membres des équipes de France qui ont brillé durant l'hiver dans toutes les disciplines et plus particulièrement le ski nordique à travers les médailles remportées aux Jeux Olympiques de Vancouver.

Ski alpin

Révisions :

Les révisions ont concerné 227 participants sur 342 convoqués, soit 66,37 % de participation.

Journées Techniques :

Les journées techniques se sont déroulées comme à l'accoutumée aux Deux Alpes et ont regroupées 80 ESF. L'un des moments phare a été la présentation du guide ayant pour thème le ski aux enfants. La prochaine réunion explorera en détails tous les aspects sécurité : ski hors piste, prise de risque, etc. Les travaux préparatoires à ces journées techniques ont déjà débuté et se déroulent en collaboration avec le syndicat des guides.

Dans les Pyrénées, les 28 ESF pyrénéennes étaient présentes.

Stages de formation continue :

Stage encadrement ski de compétition : 24 participants, avec un encadrement conjoint du SNMSF, de la FFS et de l'ENSA.

Stages de snowboard : 45 participants. Légère baisse de fréquentation de ce stage de la part des moniteurs. Ces sessions sont également ouvertes aux stagiaires, et constituent une bonne préparation aux exigences réclamées par l'ENSA.

Stages de référent snowboard, destinés aux moniteurs qui assurent le suivi des stagiaires : 20 participants.

Freestyle New School : 22 participants.

Stage Club Piou Piou : organisé pour la 2ème année consécutive, avec 35 participants.

Au total, ce sont ainsi plus de 1 000 moniteurs qui ont suivi ces actions de formation continue.

Stages ski sécurité hors piste à l'Ensa, avec deux sessions de 6 participants, et ski aux personnes handicapées, sous la houlette de Jean-Paul Carlhian et des formateurs du syndicat national. Roger Mure-Ravaud remercie ici le travail accompli par cette équipe car ces formations sont difficiles à mettre en place et complexes à gérer d'un point de vue matériel et humain. On peut noter que l'encadrement aux personnes handicapées se développe d'ailleurs de plus en plus dans les écoles de ski.

Roger Mure-Ravaud évoque la question posée par *Franck Lemaire, directeur de l'ESF de Gérardmer* : *peut-on mettre à l'étude des médailles pour l'uniski en fonction du carnet d'évaluation. C'est un produit que je mets en place sous forme de stage et je souhaite proposer des médailles, j'ai déjà beaucoup refusé.*

Réponse : ce sujet peut tout à fait être envisagé et mis à l'ordre du jour des travaux de la commission Handiski si cela se justifie.

Compétitions 2009/2010

Roger Mure-Ravaud revient sur les épreuves de la saison en saluant à son tour la parfaite organisation dont elles ont bénéficié de la part des stations organisatrices.

Etoile d'Or

La 30^{ème} édition de cette épreuve s'est déroulée aux Arcs et a réuni 670 participants représentant 56 ESF. Le vainqueur par équipe est l'ESF de Courchevel 1850.

Ski d'Or et Ski d'Or des parents

Les épreuves étaient organisées à Vars avec le concours des ESF du Queyras et ont compté 540 inscrits pour 50 ESF représentées, et 130 parents représentant 28 ESF. Vainqueur Enfants : l'ESF de Courchevel 1850, vainqueur Parents : ESF Serre Chevalier Chantemerle.

Coq d'Or

L'épreuve qui correspond au championnat de France des catégories poussins et benjamins était organisée du 24 au 27 mars à l'Alpe d'Huez et a enregistré 1 404 participants pour 1 589 convoqués.

Roger Mure-Ravaud tient à souligner le très bon comportement des jeunes élèves des ESF à ce Coq d'Or. A noter cette année que sur les 124 concurrents retenus après l'Etoile d'Or, plus de 80 se sont déplacés sur le Coq d'Or.

Ceci est la parfaite illustration que le système initié à travers le Coq d'Or fonctionne très bien et que la confrontation entre des jeunes qui pratiquent le ski de compétition au sein des ESF et des jeunes des clubs peut révéler de jeunes talents qui pourront ensuite intégrer le circuit fédéral.

Challenge des Moniteurs

Organisé au Grand Bornand du 19 au 24 avril 2010. Roger Mure-Ravaud félicite Thierry Perrillat-Collomb et l'ESF du Grand Bornand pour l'organisation sans faille dont a bénéficié cette 60^{ème} édition et souligne la grande réussite sportive de cette semaine de compétitions.

3 693 inscriptions ont été dénombrés, 2052 moniteurs ont participé toutes compétitions confondues.

En termes de résultats, Roger Mure-Ravaud salue la victoire dans la grande finale de Nicolas Sauvage, de Flaine, devant Yannick Turrel (ENSA) et Frédéric Covilli (Menuires) pour les garçons.

Classement par ESF : ENSA, devant Les Menuires et Val d'Isère.

Challenge de la performance : Alpe d'Huez, devant Les Menuires et Le Grand Bornand.

Chez les dames, Vanessa Vidal (La Toussuire) gagne la Finale devant Emmanuelle Colombar (Valfréjus) et Isa Tripard (Les Houches).

Classement par ESF : Courchevel 1850, devant Megève et Combloux.

Finale stagiaires Dames : vainqueur : Jessica Pauget (Alpe d'Huez).

Finales stagiaires Messieurs : vainqueur : Sylvain Gelloz (Aime la Plagne).

Skiercross Dames : vainqueur : Sabrina Mocellin (Tignes le Lac).

Skiercross Messieurs : vainqueur : Antoine Galland (Alpe d'Huez).

Snowboardcross Dames : vainqueur : Angèle Clavet (Courchevel 1550).

Snowboardcross Messieurs : vainqueur : David Durand (Les Menuires).

Snowboardcross par équipe : Les Menuires, Le Grand Bornand, ENSA.

Slopestyle ski : vainqueur : Antoine Diet (Val Thorens).

Slopestyle snowboard Dames : vainqueur : Christelle Gaidet (La Rosière).

Slopestyle snowboard Messieurs : vainqueur : Romain Guillaume (Le Grand Bornand).

Télémark Dames : vainqueur : Huguette Lacreuse (Les Saisies).

Télémark Messieurs : vainqueur : Antoine Bouvier (Les Contamines).

Calendrier épreuves 2011

Roger Mure-Ravaud précise qu'à ce jour il n'est pas en mesure d'indiquer les dates et lieux des épreuves 2011. Le calendrier sera communiqué à la réunion d'automne des directeurs ESF.

Résultats des examens

Test technique :

542 admis avec 29 % de réussite.

Eurotest :

412 admis, contre 419 en 2009, soit 28,75 % de réussite.

Préformation :

505 admis, sans compter les préformations d'été, soit 90,99 % de réussite.

Roger Mure-Ravaud souligne la mise en place cet hiver du circuit ESF Ski Tour, qui pour sa première année d'existence a reçu un bon accueil, avec 35 ESF qui ont organisé ces compétitions. Un bilan sera dressé prochainement afin de capitaliser sur tous ces jeunes participants aux épreuves.

Contentieux snowboard

Roger Mure-Ravaud rappelle qu'il existe un contentieux entre la France et la Commission Européenne en ce qui concerne l'enseignement du snowboard, à la suite de la plainte déposée contre le France par deux moniteurs de snowboard allemands devant la Commission Européenne. Devant la volonté affirmée du gouvernement français de

défendre la position soutenue par les professionnels, la Commission Européenne a décidé de renvoyer la France devant la Cour de Justice Européenne, pour son refus de reconnaître les diplômes des moniteurs de snowboard étrangers, en particulier allemands. Bruxelles estime en effet que la France viole la réglementation européenne en matière de reconnaissance des diplômes.

Dans le même temps, des travaux ont été menés afin de faire évoluer l'arrêté qui définit la profession de moniteur de ski en France tel qu'il existe actuellement en prenant en compte l'expérience ou le niveau du snowboarder et en proposant des aménagements dans le cursus de formation pour ajouter une entrée par le snowboard.

Ainsi, les ressortissants européens titulaires d'un BE de moniteur professionnel de snowboard (par exemple les Allemands) désireux de s'établir en France pourront enseigner le snowboard sur le territoire français sous réserve qu'il n'existe pas de différences substantielles en termes de sécurité entre les Français et ces ressortissants européens. Dans le cas où il existerait une différence substantielle, le demandeur sera soumis à une épreuve de vérification d'aptitudes techniques selon le même fonctionnement que l'Eurotest.

Roger Mure-Ravaud précise que le texte est paru mais très peu de demandes ont pour l'instant été présentées, et elles ne nécessitaient pas cette épreuve de vérification, les demandeurs disposant de suffisamment de points FIS pour en être dispensés.

Ce contentieux sera jugé devant la Cour de Justice Européenne le 10 juin prochain.

Un délégué de l'ESF d'Annecy Semnoz souhaite savoir si une réflexion est prévue sur une évolution des tests snowboard et de leurs supports, qu'il juge très vieillissants et décalés par rapport à ce qui se pratique actuellement.

Réponse : le groupe Snowboard piloté par Maxence Idesheim a travaillé durant l'hiver au toilettage et au réaménagement de l'ensemble des tests de snowboard et présentera ses travaux le 18 mai prochain.

Patrice Monier, directeur ESF de Val d'Isère, souhaite savoir si l'ouverture est prise en compte sur les finales vétérans.

Réponse : oui, elle est prise en compte. Roger Mure-Ravaud ajoute que toutes les épreuves du challenge, quelles qu'elles soient, permettent d'attribuer la qualification ouvrier des niveaux 3 et 4.

Patrice Monier revient sur le nombre d'absents au challenge, évalué à environ 500 personnes, qui ont donc réglé une amende de 50 Euros. Cette enveloppe sera-t-elle à terme destinée au développement des tests, ou bien la commission Technique a-t-elle réfléchi à l'attribution de ces fonds, car la somme est significative.

Réponse : le service technique doit maintenant vérifier la nature de ces absences et tenir compte des absences justifiées. Ainsi, par exemple si un coureur est inscrit à trois épreuves mais en dispute seulement une, il n'est pas considéré comme absent.

Quant à l'amende, le principe a été instauré à titre dissuasif, pour éviter que trop de moniteurs s'inscrivent à des épreuves auxquelles ils ne participent pas ensuite.

Enfin, Patrice Monier souligne l'investissement du syndicat national sur les cellules d'appui au ski scolaire évoqué par Christian Grange. Il rappelle qu'il existe également une amicale au lycée de Bourg Saint Maurice pour la section ski étude. Il demande au Comité Directeur de prévoir lors du prochain Congrès de diffuser une information relative à tous les établissements ou structures avec lesquelles le syndicat national signe des contrats. De nombreuses actions se font de la part des ESF ou du SNMSF, qu'il serait bon de faire connaître au plus grand nombre lors de la prochaine réunion.

Réponse : cette suggestion est retenue. Christian Grange est chargé de proposer une présentation sur ce sujet pour le Congrès National 2011.

Un délégué de l'ESF Plagne Centre souhaite porter à la connaissance des délégués un problème vécu durant le challenge. Si on voulait avoir un handicap au niveau snowboard, il y avait obligation à aller au challenge. N'ayant pu rester toute la semaine, cela a handicapé son équipe car l'organisation n'a pas voulu repêcher quelqu'un pour la course par équipe. Le challenge est avant tout une grande fête et cela a injustement pénalisé toute l'équipe. A l'avenir il serait bon que ce type de chose ne se reproduise pas et qu'il soit possible de présenter une équipe par école de ski.

Réponse : le règlement précise, en snowboard comme dans les autres disciplines, que pour pouvoir faire partie d'une équipe il faut que le moniteur ait participé aux épreuves.

Stéphane Boisard, directeur ESF Argentière, félicite la commission technique d'avoir enfin ouvert les épreuves de slalom géant pour l'obtention de la qualification ouvreureur skiopen, mais regrette la complexité du règlement mis en place, avec à la fois un coefficient et l'obligation d'avoir trois ouvreureurs de niveau supérieur. Aujourd'hui, il déplore de ne toujours pas savoir qui a obtenu la qualification ouvreureur lors de l'épreuve organisée durant l'hiver dans la vallée de Chamonix.

Réponse : l'obligation d'avoir trois ouvreureurs de niveau supérieur permet de s'assurer du niveau de l'épreuve. Si tel n'est pas le cas, c'est le groupe technique du syndicat national qui valide les résultats. Ces arbitrages devraient être rendus prochainement.

Jacques Le Hir, directeur ESF Le Sauze, souhaite soulever à nouveau le problème des stagiaires sortant de préformation et mis aussitôt en situation dans les cours collectifs dès les vacances scolaires. Ces stagiaires, avec grosso modo neuf jours de formation, sont un peu légers. Il faudrait que les 20 jours de stage en situation dans les écoles de ski soient non rémunérés dans un premier temps afin que le stagiaire soit en doublon avec un moniteur national pour apprendre réellement le métier. Quand la préformation est en novembre et les vacances scolaires en décembre, les stagiaires ont le temps de se former mais pour les vacances de février, ils n'ont souvent que quelques jours avant d'être mis en situation et souvent ils « galèrent ».

Réponse : la question essentielle est de former les stagiaires. Rien ne s'oppose à ce qu'un directeur mette en place ce système. La formation est en alternance, la solution n'est pas du ressort du syndicat national mais interne à l'école.

Emmanuel Anselme, ESF Morbier, se demande s'il y a un réel projet d'avenir pour les BE ski nordique pour pouvoir enseigner dans les premières classes (apprentissage ski alpin et initiation télési) ? Prérogatives ski alpin ? Merci de vous pencher sur ce dossier qui est un réel problème pour toutes les ESF de moyenne montagne !!

Réponse : comme l'a expliqué Gilles Chabert un peu plus tôt dans la réunion, une proposition a été faite qui a été actée par la direction des sports afin de faire évoluer l'arrêté 2004 et en particulier l'article 10, au titre de la revitalisation du milieu rural.

Le projet prévoit également un aménagement des parcours Athlètes de Haut Niveau, afin qu'ils puissent bénéficier des mêmes dispositions que celles accordées aux athlètes du combiné nordique ou du saut : ainsi le fond spécial et le biathlon pourront bénéficier du parcours AHN en direction du ski alpin, alors qu'aujourd'hui ils sont systématiquement orientés vers le ski nordique.

Vincent Ligeon, ESF Megève, demande à propos du challenge des moniteurs s'il est possible de faire courir les professeurs de l'ENSA engagés dans beaucoup de finales avec leur ESF d'origine dans le cadre de la performance. L'ENSA étant un peu « à part » dans ces classements, cela donnerait du crédit aux écoles engagées et un peu plus d'égalité entre tous.

Réponse : il s'agit d'une bonne suggestion, qui va être creusée par la commission technique. Pour mémoire, lors de la création du challenge de la performance, il avait été spécifié que l'ENSA ne pouvait pas participer à cette épreuve, dédiée aux moniteurs. Depuis lors, lorsque des moniteurs reviennent dans leur école de ski d'origine après un passage à l'ENSA, ce temps est comptabilisé comme temps passé dans leur école de ski d'origine.

Daniel Deflin, ESF Val d'Isère, constate que le diplôme national de ski français n'est actuellement pas reconnu au sein de l'ISIA. Peut-on espérer cette reconnaissance ?

Réponse : Roger Mure-Ravaud rappelle que l'ISIA (International Ski Instructors Association) est une amicale, non habilitée à reconnaître des diplômes, quels qu'ils soient. Aujourd'hui la France est membre de l'ISIA en tant qu'association professionnelle et les moniteurs de ski français peuvent bénéficier, à leur demande, du timbre ISIA afin de bénéficier d'une reconnaissance auprès des remontées mécaniques.

Gilles Chabert précise de son côté que l'article 7 des statuts de l'ISIA précise que le fait d'appartenir à cette association n'implique pas la reconnaissance des diplômes.

Christophe Suize, ESF La Clusaz, explique : cette année, j'ai pu participer aux deux épreuves nordiques (le télémark et le ski de fond) comme beaucoup de fondeurs d'ailleurs, car le challenge était proche de chez moi. Les autres années, lorsque le challenge est plus éloigné, il est impossible de

monter le matin de chaque course car les jours sont trop espacés. On ne peut pas se permettre de rester une semaine sur le challenge pour une course en début de semaine et une autre en fin de semaine ! Serai-il donc possible de rapprocher les épreuves de ski de fond et de télémark comme vous le faisiez auparavant ? Je pense que cela inciterait plus de fondeurs à participer aux deux épreuves.

Réponse : ceci est le parfait exemple de la complexité de l'organisation du challenge où il faut parvenir à positionner sur une semaine de multiples épreuves. Le ski de fond a été ramené à une journée alors qu'auparavant il se déroulait sur trois jours, et il était possible de positionner le télémark sur la première journée.

D'autres disciplines posent les mêmes questions mais l'établissement du programme est extrêmement compliqué.

Ski nordique

Révision

La révision, bien qu'elle se situe en début de saison, a connu un beau succès avec de nombreux participants et de la neige. Les retours sont satisfaisants. Les réunions de moniteurs fonctionnent bien également et sont l'occasion de faire passer un certain nombre d'informations aux moniteurs.

Formation continue

Comme les années précédentes, aucune action de formation continue n'a pu se mettre en place faute de candidats. La commission technique devra se positionner par rapport à cette situation, et peut-être envisager de ne plus proposer d'actions de formation sous cette forme.

Formation initiale

L'arrêt de la prérogative alpin pour les moniteurs de fond avait engendré des inquiétudes par rapport aux flux de candidats au brevet d'état de ski nordique. Les choses ne se sont pas passées de cette façon et on note même un pic de candidats au test technique en 2009, où 137 candidats ont réussi l'examen.

Les chiffres se maintiennent depuis 2006, même si on constate en 2008 et 2009 des chiffres inférieurs, dus au fait que les athlètes de haut niveau ne sont pas comptabilisés dans ces données. Ces derniers sont aujourd'hui au nombre de 68, suivent un cursus individualisé pour lequel ils prennent beaucoup plus de temps. A ce jour seuls 9 ont obtenu le diplôme.

Nordic Skiercross

C'est l'ESF de Chamrousse qui a organisé cet événement, qui fonctionne bien. L'effectif s'est stabilisé. La commission technique a déjà réfléchi à des propositions afin de lui donner un nouvel élan. La finale s'est bien déroulée, malgré des conditions très difficiles.

Challenge des moniteurs

Superbe organisation pour ce challenge, avec une équipe de moniteurs nordiques très professionnels, très disponibles et toujours de bonne humeur !

Les retours sur ces deux événements sont tous bons ; bravo à la fois aux organisateurs et aux compétiteurs.

Enquête nordique

En 2009, la commission technique nordique souhaitait avoir un aperçu de l'activité nordique dans les ESF. Une enquête a été lancée, à laquelle 62 ESF ont répondu, soit environ 25 %

Sur ces 62 réponses, 42 ont déclaré avoir une activité Fond, qu'elles ont développée, ce qui représente un effectif de 3 903 moniteurs, parmi lesquels 381 sont des moniteurs de fond, soit moins de 10 % de l'effectif total. 135 moniteurs sont permanents, soit 3,5 % de l'effectif total.

Parmi les ESF qui ont répondu, 50 % déclarent ne pas organiser de tests Etoiles. Les résultats sont également très décevants en termes d'affichage dans l'ESF, de démarchage spécifique etc.

Du côté des points positifs, à noter que la neige de culture fait son apparition sur les sites nordiques, gage de neige garantie. Les écoles qui ont une activité Fond développent également des espaces nordiques aménagés

Enfin, 20 ESF ont déclaré ne pas avoir d'activité Fond.

En 2008, les sites nordiques ont comptabilisé 1 830 000 journées (données Atout France) pour une recette de 8 millions d'Euros, ce qui est non négligeable. Ceci démontre que le ski nordique représente dans certains territoires un élément structurant de l'économie locale, qui à ce titre ne doit pas être négligé. La question à se poser : avec 1 800 000 journées, pourquoi les ESF ne captent-elles pas plus de clients ?

Autre chiffre intéressant, sur une enquête menée dans les villes de Strasbourg et de Lyon auprès de non pratiquants, 60 % des personnes se déclarent prêtes à prendre des cours particuliers.

En conclusion de son propos, Gilbert Carrez salue à son tour les médailles obtenues aux Jeux Olympiques de Vancouver : deux d'Or (Jason Lamy-Chapuis en combiné nordique et Vincent Jay en Biathlon poursuite), deux d'argent (relais féminin en biathlon : Sandrine Bailly, Sylvie Becaert, Marie Dorin, Marie-Laure Brunet, Martin Fourcade en biathlon poursuite) ; deux de bronze (Marie Dorin en sprint biathlon et Marie-Laure Brunet au biathlon poursuite), sans oublier une mention particulière au fond spécial, qui n'a pas eu de médaille mais qui a été sur le devant de la scène tout au long de ces JO et nous a tous fait vibrer. Ce relais était composé de Vincent Vittoz, Maurice Magnificat, Jean-Marc Gaillard et Emmanuel Jaunier.

Intervention de Vincent Rolland

En clôture des travaux de la matinée, Gilles Chabert accueille Vincent Rolland, Président de Savoie Mont-Blanc et également moniteur de ski.

Vincent Rolland salue l'assemblée et félicite Gilles Chabert de sa brillante réélection, illustration d'une profession unie derrière un comité directeur et un homme, le président.

Il évoque les relations avec la Commission Européenne et notamment avec Michel Barnier, Commissaire Européen au marché intérieur en charge de la profession.

Une délégation a été reçue récemment par Michel Barnier à Paris, composée des représentations professionnelles de la France, l'Autriche, l'Italie, la Grande Bretagne et la Belgique.

Les attentes qu'elles ont exprimées ont été bien accueillies. Michel Barnier souhaite démultiplier l'exemple de la carte professionnelle de moniteur de ski à l'échelle européenne. Dans un premier temps une évaluation sera faite avec la volonté d'améliorer le dispositif et de le généraliser à d'autres professions.

D'autre part, le commissaire européen souhaite qu'un travail soit mené avec les nouveaux entrants dans l'Europe afin de tendre vers une coordination et une harmonisation.

Vincent Rolland explique que la mission qui lui est confiée est d'assurer le lien entre la profession et le cabinet de Michel Barnier.

Revenant sur le sujet de la DTA évoqué précédemment, ce texte purement administratif, élaboré au milieu des années 90 et réactivé il y a deux ans, était extrêmement contraignant pour l'aménagement en montagne et gelait tout futur investissement ou aménagement, même dans le cadre d'une réhabilitation, sans qu'aucune discussion ne soit possible.

A la faveur du texte sur le Grenelle 2 en discussion la semaine dernière à l'Assemblée Nationale, un amendement a été déposé, prévoyant de transformer cette Directive Territoriale d'Aménagement en Directive Territoriale d'Aménagement Développement Durable, qui sera un document d'une part non opposable et qui se fera dans l'échange et la concertation, ce qui n'avait pas été le cas jusqu'à présent.

Les débats ne sont pas terminés car le texte repart au Sénat. De plus la DTA opposable est encore à l'enquête publique, raison pour laquelle il est important que les ESF, sur la base du modèle fourni, fassent part de leur point de vue par courrier au commissaire enquêteur.

Commission Prospection & Marchés

Jean-François Manent profite de l'occasion qui lui est donnée pour remercier d'une part les délégués qui ont bien voulu soutenir par leur vote sa candidature et d'autre part le président Gilles Chabert qui lui a confié il y a six ans la présidence de cette commission.

Il remercie également les membres du Comité Directeur qui l'ont aidé dans l'ensemble des tâches dévolues à la commission Prospection & Marchés, ainsi que le personnel du syndicat national, très performant dans l'ensemble des dossiers. Tous ont permis de mener la commission là où elle en est aujourd'hui.

Il procède à un bref rappel historique en expliquant que cette commission, créée il y a 14 ans, a effectué sous la houlette d'Alain Aubert de nombreuses missions de prospection

dans des pays comme l'Autriche, la Hongrie, la Pologne. Au fil des ans la commission s'est structurée.

Jean-François Manent présente ensuite le travail réalisé par la commission, dont l'objectif est de promouvoir l'ensemble des ESF en Europe et dans le monde à travers un certain nombre d'événements ou de salons.

Salons en France

La commission était présente à Paris sur les salons Top Resa, Kidexpo et Bercy Village, ainsi que sur des salons à Lyon et Marseille (Séminaires Business Events), Colmar (salon grand public) Bordeaux, avec le concours des moniteurs des ESF pyrénéennes. Enfin la commission était présente sur le Salon d'Aménagement de la Montagne (SAM) à Grenoble, en collaboration avec le SNTF et France Montagnes.

Salons à l'étranger

La commission s'est rendue deux fois à Londres, à Madrid, et à Moscou.

Chaque fois que cela est possible, une animation est proposée sur ces salons (jardin d'enfants, jeux, démonstrations, etc.), avec la collaboration de moniteurs parlant la langue du pays.

TO

Ces rencontres peuvent se dérouler sous forme de conférences de presse (Bruxelles, Stockholm, Copenhague), ou de Work Shop presse à Moscou.

La commission organise également tous les ans une opération Incentive à destination des TO, qui s'est déroulée cette année dans la station de Samoëns. Ce rendez-vous, qui en est à sa 5^{ème} édition, réunit des Tours Opérateurs anglais, belges et néerlandais et se déroule sur deux jours et donne l'occasion aux directeurs d'écoles de rencontrer les représentants des TO, le deuxième jour étant consacré à la découverte du domaine skiable. Les candidatures sont ouvertes pour l'organisation de l'édition de l'an prochain.

Enfin, le salon Grand Ski, qui s'est déroulé à Annecy, est également l'occasion de discussions avec les Tour Opérateurs. A noter un fléchissement de la fréquentation cette année en raison de la crise.

Contrats

Les contrats en vigueur sont les suivants :

- Pierre & Vacances : 16 ESF
- Maeva : 19 ESF
- MGM : 7 ESF

- Belambra club (ex VVF) : 10 ESF
- Odalys : 30 ESF
- CGH : 11

Des pourparlers sont en cours avec VVF villages.

Club Med

Olivier Rimbault, mandaté par la quinzaine d'ESF concernées conjointement avec Martine Chevallier pour gérer ce dossier, indique que le contrat de quatre ans est arrivé à terme. Les négociations sont en cours avec Dominique Masson pour le futur contrat, qui démarrera l'hiver prochain. Autre volet : Club Med Business, département Tourisme d'affaires du Club Med, avec l'organisation de séminaires, team building, etc. En dépit d'une baisse liée à la crise, un chiffre d'affaires non négligeable est enregistré à travers la structure Red Ski Organisation (RSO), et Olivier Rimbault incite les directeurs à monter des structures de ce type.

RSO

Cette association a été créée il y a quatre ans. Aujourd'hui, 29 structures proposent des « tout compris » via une association ALDPS (association locale pour le développement du ski). Ces structures sont assujetties à un régime fiscal. La commission a réalisé l'an passé un dossier complet, à disposition des écoles désireuses de créer une structure RSO.

Jean-François Manent souligne qu'il est important que les écoles répondent rapidement aux demandes qui leur sont faites, la commission a été alertée à plusieurs reprises par des clients potentiels qui n'avaient pas reçu de réponses dans les temps à leurs demandes. Une vidéo a également été réalisée et est diffusée sur les salons.

La commission propose également une page « modèle » à intégrer dans le site des ESF. Cette page est paramétrable et permet d'intégrer les informations propres à l'ESF.

Gilles Chabert rappelle pour sa part qu'à travers un agrément tourisme, les écoles de ski via la structure Red Ski Organisation bénéficient de la possibilité de fonctionner comme des agences de voyages, ce qui avait été obtenu non sans mal et au terme de négociations de longue haleine. Cet agrément permet de fonctionner comme une agence de voyage, ce qui est un atout supplémentaire.

Il incite les ESF à créer des structures RSO ce qui permet de se positionner par rapport à la concurrence.

E-learning : www.E-montagne.fr

Il s'agit d'un logiciel éducatif créé en partenariat avec Pierre & Vacances et France Montagnes, destiné à la formation des agents de voyages, personnels des offices de

tourisme ou des écoles de ski pour les aider à mieux vendre la destination montagne. Huit pages sont dédiées aux Ecoles du Ski Français.

Le bilan de la première saison est satisfaisant avec près de 23 000 visites sur le site et 815 personnes formées. L'objectif est d'atteindre d'ici 2011 48 000 visiteurs et 3000 personnes formées.

En conclusion de cet exposé, Gilles Chabert souhaite remercier vivement Jean-François Manent de tout le travail effectué au sein de cette commission, auprès d'Alain Aubert dans un premier temps puis en tant que président de la commission.

Commission NTIC

Marché britannique

Eric Brèche, président de la commission NTIC, rappelle brièvement les grandes lignes de ce projet.

Lors du Congrès National de mai 2009, il a été décidé d'axer la communication sur le marché anglais, marché défini comme prioritaire. Pour ce faire le syndicat national s'est rapproché de France Montagnes afin de mutualiser les moyens et de bénéficier d'une véritable cohérence dans la communication des stations à la hauteur des enjeux que représente ce marché dans les stations françaises.

Un budget a été défini sur trois ans, de 50 000 Euros par an pour le syndicat national.

Un groupe de travail dédié s'occupe de ce projet, parmi lesquels Simon Atkinson, britannique, directeur technique de l'ESF de la Rosière.

Ce dernier revient brièvement sur l'historique des relations entre les ESF et les anglais. Ces dernières années il y a 20 ans une mauvaise image en Angleterre, image qui perdure encore aujourd'hui dans la presse anglaise. Deux sujets particulièrement visés : la France empêcherait les moniteurs anglais de venir exercer en France, et le nombre d'élèves très élevé dans les cours, avec des moniteurs ne parlant pas anglais.

Or les choses ont évolué, et il est nécessaire que les ESF communiquent autour de cela. Les moniteurs parlent anglais, et les cours sont de moins en moins chargés.

Les actions entreprises ont été de différents ordres :

- Une conférence de presse a eu lieu en juin à Londres, réunion au cours de laquelle un partenariat en collaboration avec la BASI a été annoncé afin de mettre en œuvre une campagne de communication vers les moniteurs anglais titulaires du diplôme

requis afin de les inciter à intégrer les ESF. A ce jour, une dizaine de moniteurs anglais ont intégré des écoles de ski.

A noter que cet hiver aucun article défavorable aux ESF n'a été publié cet hiver dans la presse britannique.

- Le syndicat national a assisté à l'inauguration des nouveaux locaux de BASI, événement où la délégation a été très bien accueillie ainsi qu'à l'anniversaire des 75 ans du Tour Operateur Inghams.
- Une communication a été menée sur les aéroports de Chambéry et Grenoble, avec distribution de près de 20 000 flyers en langue anglaise par des moniteurs durant les week-ends à l'arrivée des avions en provenance, entre autres, de Grande Bretagne.
- Enfin, une enquête marketing a été réalisée en Angleterre par un cabinet conseil partenaire de France Montagnes, afin d'aider la commission à déterminer la meilleure stratégie à adopter. Cette enquête sera présentée à la réunion d'automne des directeurs ESF.

Pour l'avenir, les actions menées auprès de la presse anglaise et plus particulièrement des journalistes spécialisés seront reconduites, ainsi que l'intégration de moniteurs britanniques dans les ESF et la distribution de flyers dans les aéroports.

La deuxième phase de ce projet sera la création d'un site portail .co.uk, qui sera créé par des anglais pour des anglais et bénéficiera d'un référencement opéré directement en Angleterre. Un appel d'offres a été lancé et la commission devrait décider avant l'été du prestataire. L'objectif est que ce site soit opérationnel d'ici l'automne.

En résumé, Eric Brèche explique que ce projet consiste à travailler l'image de la France et de l'ESF, non pas en allant sur des salons mais en essayant d'entrer le plus possible directement en contact avec les consommateurs anglais via les supports de presse.

De son côté, Simon Atkinson souligne que les ESF sont sur la bonne voie mais qu'il convient de poursuivre les efforts au niveau de l'offre proposée à la clientèle anglaise.

Gilles Chabert se félicite de son côté de la mise en route de ce chantier, pour lequel le syndicat national s'est associé à France Montagnes. Il s'agit d'un premier plan de trois ans, qui devra être indiscutablement renouvelé par la suite.

Sites web

Eric Brèche procède ensuite à une rapide présentation des différents sites web et leurs taux de fréquentation :

- esf.net : 876 000 visites, avec 73 % de nouvelles visites,
- snmsf.com : 88300 visites, 27 % de nouvelles visites,
- clubesf.com : 71 000 visites, 31 % de nouvelles visites,
- freestyle-motion.fr : 14 000 visites, 73 % de nouvelles visites,
- amisdesesf.com : 6 700 visites, 72 % de nouvelles visites,
- elite-du-ski-francais.com : 4 000 visites, 95 % de nouvelles visites,
- red-ski-organisation.com : 2 400 visites, 82 % de nouvelles visites

Le SNMSF est dorénavant doté d'une webmaster, qui se consacre à l'animation des sites, à l'administration de l'environnement web, gestion des outils (photothèque, logothèque, base documentaire) ainsi la gestion administrative de la commission Formation.

Base documentaire

La commission NTIC travaille sur la refonte de la base documentaire. Un audit a été mené par une société extérieure auprès des différents services du syndicat national ainsi qu'auprès de directeurs ou de secrétaires d'écoles de ski. Les fonctionnalités de la nouvelle base documentaire seront les suivantes :

- possibilité pour les directeurs de s'abonner, de façon à être averti par mail de modifications ou nouveautés avec un lien d'accès à l'information,
- une consultation facilitée et personnalisée avec possibilité d'avoir des vues ciblées sur les rubriques qui intéressent les plus chaque directeur,
- une recherche localisée ou étendue avec un moteur de recherche de type Google à l'aide de mots-clés, mais aussi une possibilité d'exclusion, ce qui permet de réduire le périmètre de recherche et de faciliter la recherche,
- une navigation à l'aide de liens internes ou externes.

Le fonctionnement de cette base documentaire sera présenté lors de la réunion des directeurs à l'automne.

Freestyle Motion : www.freestyle-motion.fr

En introduction, Thierry Perrillat-Collomb remercie les délégués de la confiance qu'ils lui ont accordée en le réélisant pour un nouveau mandat au sein du Comité Directeur.

Bilan de la saison

Nico Didry présente ensuite le bilan de la saison. Le site a reçu 11 298 visiteurs uniques, en augmentation de 54 % et une augmentation de 72,29 % de nouvelles visites. 2 600 membres inscrits, avec la possibilité d'inscriptions directes. 54 ESF sont inscrites mais seules 6 sont actives : Aime la Plagne, Plagne Centre, Le Grand Bornand, Chamrousse, Le Corbier et la Rosière.

On constate une augmentation des visites du grand public en raison d'un meilleur référencement. Un bémol cependant : le référencement ne se fait pas au sein des ESF, car seules 19 sur les 54 ESF Freestyle motion ont mis en place un lien depuis leur site Internet vers le site Freestyle motion.

On note également une diminution de l'investissement des moniteurs cette année : l'effet nouveauté retombe, le site est confronté à la concurrence de Facebook, les mauvaises conditions météo ont fourni moins de possibilités de filmer. On note aussi un turnover des référents dans les ESF. La communication interne devra donc être améliorée l'année prochaine.

Perspectives

La commission Freestyle souhaite continuer avec un coût financier minimum, sans investissements. La partie communautaire sera simplifiée. Enfin la partie flash, vitrine du site, pourra être alimentée par les travaux de la commission technique, et le site sera véritablement un outil technique pour l'ensemble des moniteurs tout en continuant à être une véritable vitrine pour l'ESF.

En conclusion, Freestyle motion doit être générateur de chiffre d'affaires, un laboratoire expérimental pour de nouveaux projets (clubesf.com). C'est la marque freestyle de l'ESF, une vitrine indispensable pour lui donner un coup de jeune. Enfin, Freestyle motion doit être intégré à une réflexion globale sur l'image de l'ESF et non sectorisé.

Gilles Chabert assure que ce type de projet dépoussière la vieille Ecole du Ski Français qui a bien besoin de cela, et permet de casser les idées reçues.

De son côté, Thierry Perrillat-Collomb remercie Nico Didry de son investissement, ainsi que de l'aide précieuse qu'il a apportée durant le challenge sur les épreuves de slopestyle.

Club ESF : www.clubesf.com

Thierry Perrillat-Collomb présente ensuite le travail réalisé sur le site www.clubesf.com. A la suite du succès rencontré par le site Freestyle-motion, dédié aux freestyleurs, le syndicat national et son Comité Directeur souhaitent entreprendre une réforme du Skiopen en favorisant notamment l'accès aux résultats pour les rendre plus lisibles.

Existaient auparavant deux entités : esf.net, site sur lequel se trouvaient les résultats et les classements open mais difficilement lisibles et complexes, et club ESF, site peu connu du plus grand nombre, destiné au Coq d'Or, qui servait notamment à vérifier les inscriptions faites par les entraîneurs et les qualifications des coureurs du Coq d'Or.

Tout naturellement l'idée de rationaliser tout cela s'est imposée en créant un site où trouver tous les résultats des compétitions.

Il était également indispensable de permettre un accès aisé aux résultats des élèves des ESF, mais également des courses de moniteurs qui se déroulent tout l'hiver tels les mémoriaux, ainsi qu'offrir la possibilité de suivre en direct le classement.

Ce nouveau site offre également la possibilité aux inscrits du Skiopen de réactualiser ou modifier les données les concernant. Le fichier sera de ce fait plus précis et mieux renseigné avec des données actualisées par les compétiteurs eux-mêmes.

Thierry Perrillat-Collomb souligne que le site a enregistré des pics de fréquentation énormes pendant les compétitions ESF, et totalise à ce jour 71 000 visites. Il demande aux directeurs et directeurs techniques de bien vouloir transmettre dans la journée les résultats de courses à la cellule technique du syndicat national chargée de centraliser les résultats et de les mettre en ligne, afin que les compétiteurs puissent les consulter le soir même.

Revenant sur les points open, Thierry Perrillat précise que les points sont attribués à l'issue des flèches ou des chamois, points qui servent ensuite à établir le classement national appelé Skiopen.

Dans la perspective de la saison prochaine, la commission va s'attacher à améliorer les fonctionnalités liés au postage de photos et vidéos.

Patrice Monier, directeur ESF Val d'Isère, demande à Nico Didry s'il ne serait pas possible de produire une documentation Freestyle motion en direction des moniteurs qui pourraient devenir référents.

Réponse : cette documentation existe mais n'avait pas été réactualisée, ce qui va être fait et envoyé à toutes les ESF. Le mode d'emploi du site sera très simplifié par ailleurs.

Patrice Monier souhaite également connaître le budget alloué à Freestyle motion.

Réponse : en année 1, le syndicat national avait alloué 30 000 Euros pour subvenir aux frais de création du site. Maintenant les frais sont liés à quelques améliorations et de la maintenance, pour lesquels le budget se situe entre 8 000 et 10 000 Euros par an.

Nico Didry ajoute enfin que Freestyle motion représente un outil de communication externe vers nos clients mais également interne, aspect très important, afin que les jeunes moniteurs aient un site qui leur ressemble, dans lesquels ils se retrouvent et s'identifient. Au même titre que Rouge Légende, il s'agit d'une action de communication interne forte.

Commission Juridique

Gilles Chabert précise que cette commission est présidée par le président du SNMSF, mais un responsable est chargé de dénouer les litiges éventuels au sein des écoles. Gilles Chabert salue le travail effectué par ce « travailleur de l'ombre », Alain Richermoz, qui se met au service des directeurs et des moniteurs pour essayer (et souvent parvenir) à trouver des solutions à l'amiable. Ce rôle de terrain est très important et il ne faut hésiter à faire appel à ses services.

Réduction progressive d'activité

Pour mémoire, Gilles Chabert ayant déjà abordé le sujet dans son rapport moral, six moniteurs de l'ESF des Arcs 1800 assignent le syndicat local devant le Tribunal de Grande Instance d'Albertville pour discrimination, à la suite de la décision prise par le Congrès National imposant une réduction progressive d'activité à compter de 61 ans.

Les points principaux sur lesquels le syndicat national va appuyer sa défense seront les suivants :

- une décision d'Assemblée Générale s'impose aux membres, sous réserve qu'elle ne soit pas contraire aux règles de droit,
- les moniteurs ne peuvent s'approprier la structure et son activité, en vertu du principe associatif,
- en vertu d'une jurisprudence constante tant au niveau français qu'euro péen, une discrimination reste possible si elle est fondée par une motivation objective : le syndicat local comme le syndicat national ont la motivation objective d'organiser la profession en assurant un équilibre démographique et d'autre part si elle est mesurée et adaptée au but recherché. En l'occurrence la volonté d'appliquer une réduction d'activité est très progressive (de l'ordre de 20 à 25 semaines sur une période de 5 ans), dispositif adapté et mesuré.

Conditions Générales de Ventes

En application de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, le syndicat national avait jugé nécessaire de revoir avec l'aide d'un de ses avocats les conditions générales de vente. Les nouvelles modalités avaient été présentées lors de la réunion des directeurs à l'automne dernier mais certains directeurs ont malgré tout été surpris de ces nouvelles règles.

Il est impératif de veiller au respect de ces conditions générales de vente, qui sont contractuelles. Un point complet sur les pratiques en vigueur dans les écoles sera réalisé par un groupe de travail dédié au syndicat national pour essayer de déterminer une position unanime des ESF au niveau national.

Publication obligatoire des comptes

Ce sujet n'est pas encore à l'ordre du jour mais risque de le devenir rapidement.

Les associations et les syndicats professionnels y compris les syndicats de professions libérales vont être prochainement assujettis à une obligation formelle de publication des comptes. Ceci nécessitera notamment d'avoir recours à un commissaire aux comptes officiel. Seront concernées les structures ayant des budgets supérieurs à 230 000 Euros. Ce dispositif, relativement contraignant en matière de surveillance des comptes, sera probablement mis en œuvre pour l'exercice 2011/2012.

Ce sujet sera exposé de façon plus approfondie à la réunion des directeurs à l'automne et au Congrès National l'an prochain. L'Assemblée Générale de l'école devra très certainement désigner un commissaire aux comptes officiel mais le syndicat national va s'attacher à fournir une solution aux écoles au niveau national afin que ce rapport avec le commissaire aux comptes soit encadré par le syndicat national, de façon à faciliter au maximum les relations.

Taxe professionnelle et Contribution Economique Territoriale (CET)

La taxe professionnelle est remplacée par la CET, composée d'une part de la Cotisation Locale d'Activité (CLA), assise sur les valeurs foncières des entreprises (coût des locaux utilisés) et d'autre part d'une Cotisation Complémentaire (CC) dont la base sera la valeur ajoutée.

Cela signifie pour les syndicats locaux que les immobilisations ne sont plus prises en compte dans les bases de taxation. Seule restera la valeur locative des surfaces utilisées. A la demande du syndicat national, le cabinet In Extenso a réalisé une simulation en prenant comme exemple les écoles qu'ils ont en compte. En l'état actuel des textes et sous réserve que les taux restent inchangés, par exemple l'ESF de Val Thorens pourrait acquitter une CET de 1 857 € (contre une TP de 9 504 €), Plagne Centre, une CET de 1 112 € contre une TP de 9 568 Euros, ou encore Chamrousse, une CET de 284 € contre une TP de 6 981 €.

Il convient de rester extrêmement prudents vis-à-vis de cette simulation et d'attendre de disposer de plus d'éléments avant de communiquer sur ce dispositif au sein des écoles.

Questions des délégués

Jacques Le Hir, directeur ESF du Sauze : nous avons soutenu et aidé la Fédé pendant des années par le biais de la Caisse de Secours (1 € par vente de médaille). Pourquoi ne peut-on pas aider les clubs de nos stations sous forme de don avec cette même caisse de secours ? Car ils ont de plus en plus de mal à trouver de l'argent pour gérer au mieux les finances (diminution considérable de vente des cartes neige).

Réponse : on ne peut pas assimiler ce que fait le syndicat national via le groupement d'achat ou l'EUURL, qui rétrocèdent ce partenariat à la FFS, et disposent pour ce faire d'un statut juridique adapté, et qui le font en vertu des contrats conclus entre le syndicat national et la FFS sur l'utilisation de la marque ESF. Une caisse de secours locale s'appuie sur un autre statut (non assujettie aux impôts commerciaux) car son objet se limite à porter secours aux moniteurs en détresse physique ou morale. Il n'est pas possible de sortir de cet objet et engager des actions de partenariat à travers la caisse de secours.

Gilles Chabert ajoute que cela n'empêche pas les ESF si elles le souhaitent de verser le montant que le syndicat national ristourne au club local.

Serge Richermoz, ESF Arcs 1800 : peut-on dire que les décisions prises au congrès des moniteurs sont prises de façon démocratique, comme nos représentants l'écrivent ?

En effet, on peut s'interroger sur le nombre très important de membres de droits siégeant au congrès.

Bien qu'il apparaisse normal que notre président, Gilles Chabert, soit membre de droit, il ne me semble pas justifié que l'ensemble des directeurs des écoles aient également leur place dans cette assemblée sans y être élus en tant que représentants syndicaux.

Les directeurs sont certes élus au sein des écoles de ski, mais pour une fonction différente de celle de représentant syndical. Leur participation aux décisions du congrès, sans y être élu, n'est pas légitime.

Une assemblée qui se dit démocratique mais dont un grand nombre des membres ne sont pas élus peut-elle encore prétendre représenter l'ensemble des moniteurs ?

Il serait urgent de réfléchir en profondeur à la manière dont les sièges sont pourvus au congrès des moniteurs, les décisions prises seraient certainement moins partisans, plus équitables et privilégieraient l'intérêt de tous les moniteurs.

La démocratie n'est pas seulement la loi du plus grand nombre, c'est aussi le respect des règles de droit.

La majorité d'une assemblée, dont on peut douter sérieusement de la représentativité ne peut pas décider tout et n'importe quoi, sous couvert de l'argument démocratique.

Réponse : Il n'apparaît pas que le Congrès National ne représente pas effectivement les moniteurs, tous les délégués présents ayant été désigné par les moniteurs des écoles. En particulier, s'il est une personne qui possède un mandat incontestable, c'est bien le directeur ESF et les moniteurs se chargent très volontiers de lui rappeler ce mandat tous les quatre ans !

Michèle Galvani, ESF 2 Alpes : N'avez-vous pas vous-même des questions à soumettre aux moniteurs afin de préparer l'Assemblée Restreinte de manière à ce que les décisions importantes qui y sont prises puissent être discutées au préalable dans les écoles, ce qui garantirait une réelle qualité démocratique à cette Assemblée, les délégués pouvant alors parler au nom de leur école ?

Les membres du Comité de Direction du Syndicat et le Président sont-ils soumis à la même obligation faite aux moniteurs dans les Ecoles de Ski de partir à 61 ans, leur droit de vote se trouve-t-il aussi réduit de la même façon (1/5 dans notre Ecole) ?

Réponse : cette année aucun vote de motion n'était à l'ordre du jour de ce Congrès National, raison pour laquelle aucun document n'a été envoyé au préalable. Par exemple lors de la modification du système de retraite, les documents explicatifs avaient été envoyés en amont dans les ESF.

En ce qui concerne la deuxième partie de la question, la réduction progressive d'activité a été instaurée dans les ESF dans un but de partage du travail vis-à-vis des moniteurs entrants. Elle n'a pas de rapport avec la vie du Comité Directeur dont les membres ont un mandat électif, qui n'a rien à voir avec la distribution du travail ou le tour de rôle. Les élus du Comité Directeur ont une activité gratuite au sein de cette instance, hormis un défraiement de 1 500 Euros par an pour les présidences de commission.

Georges Bérenguer, directeur ESF La Rosière : je viens vers vous concernant l'article de nos statuts qui dit « sauf cas particulier examiné par le SNMSF, deux membres d'une même famille ne peuvent faire partie du Comité de Gestion... ». Cette règle n'est-elle pas obsolète ?

En effet, une école avec déjà 6 membres élus (chez nous 7) c'est déjà porteur de « différence ».

De plus, de moins en moins de moniteurs se montrent vraiment motivés et se passer des personnes qui donnent de leur temps pour l'école et qui veulent continuer à s'investir est dommage et pénalise vraiment l'école.

Peut-être faudrait-il aménager cet article (en fonction de la grosseur des écoles) ? Chez nous, un anglais et un marseillais sont à la tête de l'école...il peut bien y avoir deux Montvalzanais de la même famille... !!!

Concernant l'ordre du jour du Congrès National, s'il n'est pas sorti avant les Assemblées Générales des ESF de fin de saison, il est difficile de prendre la température sur les motions éventuelles. Il faudrait, en cas d'élections, que les candidatures soient connues beaucoup plus tôt, ou que les ordres du jour soient envoyés aux ESF sans les candidats éventuels.

Réponse : sur le point des membres d'une même famille élus au comité de gestion, le syndicat national bien évidemment accorde une dérogation pour des cas tels qu'exposé ci-dessus.

Sur la question des candidatures, Gilles Chabert estime que Georges Bérenguer a raison. Le comité directeur devra se prononcer sur ce point mais il est indispensable que le syndicat national transmette très en amont aux délégués les noms des candidats. 20 jours avant le Congrès National est un délai beaucoup trop court. Les candidats doivent pouvoir disposer de temps pour mener leur campagne et exposer leurs projets.

Une motion sera soumise en ce sens lors du prochain Congrès National, pour le dépôt des candidatures des membres du Comité Directeur comme du président.

Serge Didier, ESF Les Karellis :

1. Ordre de priorité au tableau des moniteurs diplômés « Permanents » et des monitrices enfants : est-il normal qu'une monitrice enfants ait la priorité aux enfants en leçons particulières, sachant qu'un moniteur diplômé a toutes les spécificités requises (enfants, adultes) ?

Réponse : ce problème relève de l'école. C'est l'ensemble de l'école de ski qui doit s'organiser et voter afin de définir une règle. Le sujet de la distribution du travail reste sous la totale responsabilité de l'école de ski concernée.

2. Concernant le pourcentage retenu entre moniteurs diplômés et monitrices enfants : est-ce qu'une monitrice enfants et moniteur enfants avec un diplôme de ski de fond exerçant quasiment tout l'hiver l'enseignement aux enfants (97 %) doivent être rémunérés au même pourcentage qu'un moniteur diplômé ski alpin exerçant toute forme de glisse enfants, adultes ?

N'est-il pas logique de rémunérer seulement au même pourcentage les leçons données en ski de fond ?

Réponse : ce qui importe, ce n'est pas la rémunération mais la distribution du travail. Le moniteur de fond est-il prioritaire ? Logiquement la réponse est non, car les textes stipulent que les moniteurs de ski de fond sont servis une fois que tous les moniteurs de ski alpin sont occupés, et cette règle est valable y compris pour les BE fond ayant les prérogatives pour enseigner l'alpin.

En ce qui concerne la rémunération, si un moniteur de ski de fond travaille au jardin d'enfants, sa rémunération sera fonction de son diplôme : un moniteur national doit être payé en tant que tel.

C'est la distribution du travail qui est fondamentale et à quel moment on fait appel aux moniteurs de ski de fond, avant ou après les moniteurs d'enfants. Il est préférable de s'en

tenir aux textes : le moniteur de fond enseigne le ski alpin de façon occasionnelle, une fois apuré le contingent de moniteurs alpins.

Bernard Guy, ESF Hauteville : quel est le statut des moniteurs de plus de 65 ans ? Quels sont leurs droits ? Quels sont leurs devoirs ?

Réponse : un moniteur de plus de 65 ans est un moniteur temporaire auquel l'école fait appel si besoin en cas de pénurie de moniteurs. Ses droits et ses devoirs sont les mêmes que ceux des autres moniteurs ; s'il enseigne il doit le signaler au syndicat national afin de bénéficier de la couverture en RC professionnelle.

Peuvent-ils être élus Président d'un Syndicat Local ? Membre d'un Comité de Direction ?

Réponse : compte-tenu de la réduction progressive d'activité mise en place, le bon sens voudrait que l'école se tourne vers l'avenir et élise des représentants jeunes au Comité Directeur plutôt que des moniteurs en fin de carrière.

Jean-Pierre Granier, ESF Val Thorens : pour les moniteurs des grandes stations qui font en moyenne plus ou moins 800 heures dans l'hiver et qui ont cotisé au maximum de points retraite, quel sera le montant mensuel de leur retraite (en euros constant) ? Suivant votre réponse, auront-ils les moyens d'en vivre ? Si tel n'est pas le cas, que comptez vous faire pour ceux qui pendant plus de 45 ans ont honoré ce métier de passion ? Ceci afin de savoir un peu ce qui nous attend.

Réponse : le montant de la retraite est issu de la multiplication de la valeur du point par le nombre de points.

Pour mémoire, la retraite a été créée en considérant les mois d'activité durant lesquels on pratique le ski, à savoir 4 mois. La réflexion menée au départ par Gaston Cathiard puis par les autres présidents n'a jamais eu pour objet d'en faire une retraite annuelle. Dans ce cas les cotisations n'auraient pas eu le même montant. En termes de rentabilité, la cotisation versée à l'époque au syndicat national n'a aucune commune mesure avec les autres caisses de retraite : pour 1 Euro investi, on récupère 17 centimes annuel, là où les autres retraites récupèrent 6 centimes.

Gilles Chabert ajoute qu'en dépit du passage au régime général, les moniteurs devront constituer leur retraite avec une autre activité ou thésauriser.

Les questions des délégués qui ne sont pas abordées dans ce chapitre ont été traitées dans le rapport moral du président et dans le discours de politique générale de Gilles Chabert.

Jean-Marc Haas, directeur ESF Arcs 1800, souhaite savoir quel est le pouvoir et l'autorité de la Halde lorsqu'elle est saisie sur un dossier de discrimination par rapport à un tribunal français ?

Réponse : les avocats du syndicat national estiment que compte-tenu du nombre de dossiers déposés, celui-ci pourrait ne pas aller très loin. Il n'est pas impossible que la Halde décide de classer le dossier. Pour l'instant le syndicat national est en attente de la date d'assignation.

Une déléguée de l'ESF de Puy St Vincent estime qu'une réponse contradictoire a été donnée en ce qui concerne les membres du Comité Directeur du syndicat national pour lesquels il n'y aurait pas de limite d'âge à partir de laquelle entrerait en vigueur une réduction progressive d'activité. Or la réponse contraire vient d'être fournie par rapport à des moniteurs de 65 ans qui souhaiteraient être élus au sein du comité de gestion de l'ESF. Il y a là une contradiction.

Réponse : un mandat au sein du Comité Directeur est un mandat politique, qui n'a pas de rapport avec l'activité d'un moniteur skis aux pieds, qui représente son gagne-pain quotidien. Un mandat politique n'est pas un métier, c'est un mandat au travers duquel l'élu effectue des tâches. Les deux choses ne sont pas comparables, et ne se situent pas dans le même registre.

La déléguée de l'ESF de Puy St Vincent remarque qu'à 65 ans le moniteur cesse complètement son activité. Il ne travaille donc plus au sein de l'école. Il peut cependant continuer à participer à la vie de l'école de ski et pourrait donc être élu du comité de gestion.

Réponse : il pourrait en effet être élu au sein du comité de gestion de l'école, mais Gilles Chabert répète que ce moniteur est un inactif et n'est pas persuadé que ce soit bon pour l'école d'élire des inactifs à la tête de l'école de ski.

Commission Informatique

Gilles Chabert explique que l'ensemble du comité directeur est mobilisé derrière le projet de nouveau logiciel de gestion des ESF, projet fondamental pour l'avenir, qui porte une obligation de résultat.

Bilan de la saison

Guy-Aimé Hudry, président de la commission Informatique, dresse rapidement le bilan de la saison.

Le chiffre d'affaire de la vente en ligne s'élève pour la saison à 36 millions d'Euros, soit une progression de 25 %. La VEL a généré 150 000 commandes, soit une augmentation de 24 %

Le démarrage de la vente en ligne a lieu en septembre, afin de laisser la possibilité à la clientèle de réserver dès cette date.

Le logiciel ESF est stabilisé, en conséquence moins d'incidents se sont produits.

La communication avec la cellule est améliorée avec la diffusion d'une newsletter et d'un site dédié au logiciel ESF.

La cellule informatique, composée de 3 salariés sous la houlette de Laurent Teste est maintenant pleinement opérationnelle. Guy-Aimé Hudry profite de l'occasion qui lui est donnée pour les remercier du travail accompli.

Développement d'un nouveau logiciel de gestion

Le principe de ce projet a été validé par les directeurs ESF lors de la réunion de l'automne dernier à Beaune.

Comme cela avait été expliqué, le schéma initial est aujourd'hui dépassé. Le logiciel est d'une extrême complexité et ne permet pas de répondre à de nouvelles demandes d'évolution ou de développements de projets. Il a été créé voilà près de 15 ans, avant l'ère internet. La vente en ligne a donc dû être externalisée. Or ce canal de vente est devenu indispensable et ne peut plus être sous-traité compte-tenu de l'importance que représente son chiffre d'affaires. A titre indicatif, les perspectives tendent vers les 50 millions d'Euros d'ici les deux prochaines années.

Le logiciel est utilisé par 135 écoles, soit 82 % de l'effectif des moniteurs. Il traite 90 % du chiffre d'affaires national, soit environ 200 millions d'Euros.

Le syndicat national est moralement responsable de la continuité de cette solution et de la réponse aux besoins des ESF. Il lui faut anticiper et préparer les moyens de demain. Aujourd'hui il n'est plus envisageable de se passer d'informatique, qui permet de gérer les écoles d'un point de vue commercial, facilite la communication avec les clients et les moniteurs (web planning).

Un appel d'offres a été lancé auprès de cinq SSII situées dans les environs de Grenoble (IBM, Sopra, Cap Gemini, Astek et Altran) auxquelles une feuille de route a été remise.

Ces SSII, toutes de taille importante, ont été reçues au syndicat national et se sont rendues dans les stations des Menuires et de Val Thorens, stations multi-sites. A l'issue de ces présentations, deux sociétés ont été retenues : Cap Gemini et Sopra, qui semblaient avoir le

mieux appréhendé la problématique du projet, en termes de méthode de travail, d'intégration de la VEL, de déploiement et d'accompagnement.

Le choix de la commission Informatique s'est finalement porté sur la société Cap Gemini, qui proposait une réflexion plus aboutie basée sur le travail déjà réalisé en amont et avait une certaine connaissance du milieu.

Le syndicat national sera accompagné dans ce projet par un avocat au niveau du suivi des contrats.

Les objectifs :

- retrouver les fonctionnalités existantes dans une nouvelle architecture,
- intégrer les phases clés de la vente en ligne : données, paiement sécurisé et hébergement,
- disposer de capacités de développement (ouverture web, smartphones, etc.) et d'un nouveau réseau.

Cap Gemini :

La société Cap Gemini, représentée par Géraldine Blot, Directrice commerciale Alpes, et Eric Frantz, chef de projet Technologies Web qui va porter ce projet de bout en bout, présentent brièvement la société Cap Gemini : acteur global mais aussi local, le groupe est né à Grenoble. Il est aujourd'hui présent partout dans le monde, avec 9 milliards d'Euros de chiffres d'affaires et 91 000 collaborateurs, mais a conservé un fort ancrage en régions.

Ses métiers : le conseil, mais également l'intégration de projets ainsi que la maintenance et la gestion des systèmes d'information.

Géraldine Blot met l'accent sur l'importance de la proximité : le fait d'être basé à Grenoble permet une collaboration très étroite avec la cellule informatique mais également avec les écoles en station.

Eric Frantz présente ensuite le périmètre couvert par la nouvelle application web : les fonctionnalités existantes du logiciel actuels vont être reprises, rationalisées et simplifiées afin de faciliter l'utilisation du logiciel et pouvoir accélérer son utilisation en station pendant les périodes de rush. L'application intégrera également les différents référentiels existants (clients, moniteurs, écoles) de façon à permettre aux écoles de disposer d'un référentiel unique, commun à l'ensemble des écoles, avec des données à disposition de tous.

Le projet prévoit la prise en compte de tout ce qui est logique et intelligence métier liés à la vente en ligne. Actuellement les différents traitements sont pris en compte par un prestataire extérieur. Tous ces éléments seront réintégrés dans la nouvelle application et redeviendront la propriété des ESF, la partie e-commerce restant pour sa part toujours

hébergée chez le prestataire, afin de limiter les risques d'une part et parce que ce dispositif donne toute satisfaction d'autre part.

Le nouveau logiciel continuera à s'interfacer avec les systèmes actuels (comptabilité, banque) comme c'est le cas actuellement.

L'architecture proposée est une architecture web. L'applicatif final sera hébergé de façon centrale et sera commun à toutes les écoles, mais les ESF auront la possibilité de choisir entre deux modes d'utilisation : soit un mode « application centrale » en mode web, soit un mode « application locale » avec une installation locale pour les écoles souhaitant rester autonomes. Les données saisies sur l'application locale seront remontées sur l'application centrale pour un partage complet de l'information.

L'ensemble des services proposés par la nouvelle application seront gérés au niveau du serveur central (web planning, alertes SMS, etc) afin de limiter les niveaux d'intervention des personnels des ESF. La connexion avec la vente en ligne sera également gérée au niveau du serveur central.

Enfin cette application centralisée permettra de conserver l'historique de l'ensemble des données d'où des grandes possibilités en termes de suivis clients, marketing, identification des élèves d'une année sur l'autre.

L'application sera conçue selon les standards les plus récents de l'informatique, ce qui permettra par la suite de pouvoir ajouter facilement de nouvelles fonctionnalités (en interne ou par de prestataires externes choisis par les ESF) et donc de la faire évoluer aisément.

De nouveaux modes d'interaction seront possibles avec l'application (téléphone mobile, iphone, géo-localisation, etc.). Enfin, si cela s'avère pertinent, une possibilité de partage de l'information entre les ESF sera également possible.

La phase de cadrage (définition dans les grandes lignes de ce que va être la future application) a débuté début mai entre le SNMSF, les ESF et Cap Gemini. Le planning établi prévoit de mettre à disposition d'un certain nombre d'ESF pilotes l'application complète pour la saison 2011 / 2012. Cap Gemini s'est également engagé à fournir la partie de l'application permettant de paramétrer la saison pour l'été 2011. Enfin, la mise à disposition de la vente en ligne sur le nouveau système est prévue à partir de septembre 2011.

Une fois l'application réalisée et certaines fonctionnalités mises à disposition, Cap Gemini assurera également le support au déploiement dans les ESF, les formations aux utilisateurs et la garantie sur le logiciel, Cap Gemini s'étant engagé à corriger tout incident éventuel.

L'approche budgétaire :

Le budget initial s'élève à 1 440 kEuros TTC, négocié à 1 300 k€ TTC. Cependant, pour éviter toute mauvaise surprise, un montant de 150 000 Euros a été provisionné pour imprévu, somme qui ne sera appelée que si nécessaire. Le budget s'élève donc à 1 450 k€ TTC.

L'investissement demandé sera étalé sur cinq ans et sera non indexé et invariable. Quelques exemples de montants sont fournis pour des écoles de taille différente. Après la cinquième année, on reviendra au montant de la redevance actuelle. La contribution va être demandée à partir de l'hiver 2010 / 2011 à toutes les écoles utilisatrices.

Afin de bien comprendre le financement dans sa globalité du poste Informatique, Jean-Marc Simon rappelle les coûts actuels liés au fonctionnement de l'application avec une partie exploitation et une partie vente en ligne. Ces dépenses ne vont pas disparaître. Le financement des 1 450 k Euros liés au nouveau logiciel constitue un investissement, qui va se transformer en un amortissement sur cinq ans appelé auprès des écoles.

En ce qui concerne l'exploitation de l'application, la redevance liée au logiciel est appelée auprès des écoles de ski selon une règle de répartition tenant compte du 1 % et du nombre de postes. De même, les recettes et frais de fonctionnement de l'application vente en ligne sont exposés.

Pour l'avenir, et avec le projet qui est lancé aujourd'hui, il faut considérer ces trois éléments. Les dépenses présentées par Guy-Aimé Hudry visent uniquement l'amortissement du logiciel mais les autres dépenses d'exploitation et de VEL existeront toujours : la cellule informatique sera là pour exploiter et maintenir le logiciel, les sous-traitants et prestataires interviendront toujours. Pour la vente en ligne, le prestataire actuel continuera à administrer la vente en ligne car c'est un travail au jour le jour, nécessaire pour la bonne marche du logiciel.

Guy-Aimé Hudry ajoute enfin que le coût sur cinq ans ramené au nombre de moniteurs donne un montant de 18 Euros par moniteur chaque année, ce qui permet de relativiser les choses.

Sébastien Baud, directeur ESF Samoëns, estime que tout le monde a bien compris l'utilité de rénover le logiciel mais les présentations d'aujourd'hui montrent que le syndicat national fait supporter l'intégralité du coût aux écoles. Ces dernières paient le 1 % syndical qui à la base suffisait à prendre en charge un certain nombre de choses. Il estimerait normal que le syndicat mette

également quelque chose dans la balance et utilise une partie du 1 % pour financer, conjointement avec les écoles, le coût de ce logiciel.

Réponse : il faut être réaliste. Le déséquilibre engendré par un certain nombre d'opérations vers les marchés ou la partie technique a été expliqué aux délégués. On ne peut pas supprimer des opérations de ce type si on veut être présent face à la concurrence et garder le leadership. Le fait d'augmenter le 1 % syndical reviendrait au même, mais il serait injuste vis-à-vis des écoles n'utilisant pas le logiciel ESF d'utiliser une partie du 1 % syndical pour le financer.

Le syndicat national préfère bien différencier les choses, et l'école qui préférera ne pas utiliser le logiciel ESF sera libre de le faire.

Gilles Chabert ajoute que les écoles qui décideraient un an après de rejoindre le logiciel ESF se verront facturer les montants selon la même règle de calcul.

Dans ce type de projet, il faut s'attendre à des surcoûts. Le syndicat national a provisionné 150 000 Euros mais si nécessaire sera obligé d'identifier d'autres sources économies par la suite pour les financer.

En raison d'un problème technique indépendant de notre volonté, la fin des débats du Congrès National n'a pas été enregistrée.

Vous trouverez ci-joint une synthèse des sujets abordés par les commissions Formation, Groupement d'Achat et Promotion, et non la restitution détaillée des discussions comme d'habitude.

Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Commission Formation

Jean-Yves Noyrey, président de la commission Formation, dresse un bilan des principales actions de la commission :

Référentiels

L'an dernier, quarante directeurs ont mis en place un référentiel qualité au sein de leur école. La question se pose sur la façon de faire appliquer les référentiels dans les autres écoles. La commission étudie différentes solutions qui pourraient inciter les écoles à mettre en œuvre ces référentiels.

En parallèle, la commission a décidé de lister des minimas concernant le label ESF, qui complèteraient le règlement intérieur des écoles. Ces points devraient par la suite être vérifiés dans chaque école par une personne interne ou externe.

Jean-Yves Noyrey estime qu'il pourrait être judicieux également de lier les référentiels au règlement intérieur des écoles. En effet si les référentiels ne sont ni lus, ni appliqués, il ne sert à rien d'en sortir de nouveaux.

La commission étudie également la création d'un référentiel marketing, dont l'élaboration serait confiée à une agence extérieure.

Formations

Poursuite des formations des secrétaires, chronométrage et nouveaux directeurs.

La formation des nouveaux directeurs est maintenant bien étoffée. Depuis deux ans les formations s'organisent autour de deux jours de formation programmés en juin (les 21 et 22 juin cette année) au syndicat national, ce qui permet aux nouveaux arrivants de faire connaissance avec le syndicat national, son mode de fonctionnement et les différents interlocuteurs. En septembre (les 20 et 21), un deuxième module de deux jours obligatoires est organisé et enfin le dernier module en octobre (le 04), dont une journée en ESF afin que les nouveaux directeurs découvrent le fonctionnement d'une école *in situ*.

Une modification à noter cette année : la réunion de debriefing de fin de première année de direction ne se déroulera pas en fin d'année mais en mai / juin, et se déroulera avec la participation d'un des avocats du syndicat national. Cette réunion sera l'occasion pour ces directeurs d'échanger et poser un certain nombre de questions sur des sujets auxquels ils auront été confrontés durant l'hiver.

Enfin, la commission Formation réfléchit à la mise en place d'une session de formation dédiée aux nouveaux directeurs techniques, qui pourrait être mise en place durant deux jours avant la réunion d'automne.

Fabrice Bouvier, ESF Haut Jura : BEES 2^{ème} degré, moniteur, entraîneur et formateur sur le BEES nordique, cela fait plusieurs années que les stagiaires ou aspirants Fond ne peuvent faire prendre en charge par l'Agefice les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycles.

Notre syndicat s'occupe-t-il de remédier à cette disparité intolérable ? Ceci représente une mesure discriminatoire grave et peut laisser penser à de jeunes fondeurs que le syndicat ne défend pas le ski de fond.

Je sais que le syndicat travaille pour trouver le moyen de régulariser à nouveau les nombreux fondeurs qui enseignent en ski alpin mais il est clair que la disparition de l'instruction de 1995

permettant aux BEES nordiques d'enseigner en classe « débutant enfant » et la non prise en charge par l'Agefice des différents cycles du BEES nordique ont créé une perception négative de l'engagement du SNMSF vis-à-vis des nouveaux fondateurs en formation.

Réponse : malheureusement le syndicat national est impuissant à faire entendre sa voix auprès de l'Agefice. De nombreuses demandes ont été faites afin que le BEES nordique soit pris en compte au même titre que le BEES alpin, demandes qui sont toutes restées lettre morte de la part de l'Agefice. Le syndicat se heurte à un mur et ne peut que constater son impuissance à faire avancer ce dossier.

Groupement d'Achat

Gérard Apertet, président du Groupement d'Achat, informe les délégués de l'actualité du Groupement d'Achat.

Réassort de la tenue nationale

Pour cette première année avec Degré 7, la tenue Goretex a donné satisfaction à 98 % des monitrices et des moniteurs, et Gérard Apertet remercie les moniteurs des nombreuses félicitations reçues à ce sujet. Néanmoins, victimes de ce succès, les stocks ont été très rapidement épuisés.

Le groupement d'achat a organisé avec Degré 7 un service après-vente de fin de saison, afin de procéder à de menus travaux de couture, nécessaires après une utilisation intensive des tenues.

Selon les souhaits exprimés par une majorité de moniteurs, le réassort proposera des tenues modernes avec la veste 3 en 1 et le pantalon Cochrane.

Gérard Apertet précise que le groupement d'achat n'a pas pu commander de tenues basiques, les demandes n'étant pas suffisantes.

Tenue nationale 2011 / 2012

A l'issue de l'appel d'offres réalisé l'an dernier, quatre marques avaient été retenues par la commission Achat, avec par ordre de préférence Degré 7, avec une nouvelle coupe, Vuarnet, marque française, et 3^{ème} ex aequo Dainese, marque italienne et Sunice, marque canadienne.

Des prototypes ont été présentés à la commission Achat début décembre et ont ensuite été testés dans les écoles.

Dainèse s'est démarquée avec des coupes très modernes de pantalons et de vestes, réalisés dans un tissu italien haut de gamme. De leur côté, Sunice et Vuarnet ont proposé des tenues gore-tex très sobres, appréciées pour leur confort.

Cependant le choix de la commission Achat s'est finalement porté à nouveau sur Degré 7, en raison du design de la tenue mais également afin de créer une continuité par rapport à la tenue actuelle, ce qui facilitera les stagiaires ou les ESF qui ne changent pas de tenue tous les quatre ans.

Gérard Apertet rappelle que certains prototypes, portés par des délégués, ont pu être découverts lors des pauses ponctuant les travaux de ce Congrès National. La totalité des modèles seront visibles lors des prochaines Journées Professionnelles, durant lesquelles Annie-France Thévenot rencontrera les directeurs afin de fixer les rendez-vous pour la tournée d'essayage dans les ESF.

Gérard Apertet présente ensuite quelques visuels de la tenue Dames, ainsi que le haut de la tenue moderne. Dans la même ligne de produits, une tenue basique sera également proposée, qui n'est autre que la traditionnelle tenue de ski alpin avec anorak et pantalon droit.

Des modifications ont été apportées sur la nouvelle barrette (bande patronyme). Cette bande est prête à l'emploi. Une fois brodée, il suffira au brodeur de coudre la partie mâle du velcro sur la bande afin qu'elle puisse être accrochée sur la tenue.

A la demande d'une majorité de directeurs, ces bandes patronymes seront livrées dans les ESF avant la tenue afin qu'elles puissent être brodées en temps utile.

Une nouvelle Primaloft sera proposée, doublure de la veste 3 en 1, plus stylisée, dans un tissu qui ne subira pas de décoloration.

Enfin, une nouvelle doudoune sera également disponible, avec laquelle il sera possible de skier malgré les intempéries car réalisée en windstopper. Cette doudoune fera partie des produits proposés à l'essayage pour les commandes.

Gérard Apertet accueille ensuite Jean-Jacques Wroblewski, directeur du pôle sport d'Avance Diffusion ainsi que Madame Agnès Occelli, de la société Goretex, afin qu'ils répondent à toutes les questions que se posent les délégués vis-à-vis de la tenue.

Un délégué d'une des ESF de Serre Chevalier souhaite savoir s'il est encore possible de modifier la coupe de la nouvelle tenue.

Jean-Jacques Wroblewski indique qu'à ce stade de la création, il est difficile de modifier le design, qui est celui qui a été choisi par les membres de la commission Achat.

Une monitrice de Pralognan estime que la nouvelle tenue Dames comporte beaucoup trop de blanc sur la veste, qui va se révéler très salissante.

Une déléguée de Méribel souhaite savoir de son côté s'il serait possible pour le modèle Dames, d'avoir un pantalon moderne et non un modèle mixte.

La question est également posée de savoir pourquoi il n'y a pas de pare neige sur la doudoune et le blouson Dames snowboard.

Une autre déléguée se demande pourquoi il n'y a pas de pare neige sur les 3 en 1.

Enfin, un moniteur de Serre Chevalier estime qu'il serait souhaitable pour la tenue Freestyle d'avoir une coupe taille basse, plus jeune, plus moderne, adaptée à différents types de pratique.

Toutes ces suggestions sont notées par Gérard Apertet et Annie-France Thévenot et seront étudiées au sein de la commission Achat.

Gilles Renand, ESF Samoëns, note que sur la tenue de cette année, on a pu constater des différences de tons entre le pantalon et l'anorak.

Réponse : les coupons de tissu sont teintés dans les mêmes bains mais il peut arriver que l'on note au fil du temps une évolution des couleurs. Degré 7 a fait en sorte que l'ensemble des tenues d'une même école proviennent du même coupon de tissu afin précisément de limiter les évolutions éventuelles de couleurs de la tenue chez les moniteurs de la même école.

De son côté, Agnès Occelli explique que la tenue nationale est composée de vêtements haut de gamme, fabriquée avec les composants les plus modernes qui existent actuellement sur le marché. Elle souligne l'importance d'un lavage régulier et d'un entretien approprié : il est en effet nécessaire de procéder régulièrement à un retraitement déperlant de la tenue, tous les 5 ou 6 lavages, pour conserver une tenue parfaitement imperméable.

Revenant sur la question de la tenue nationale, Christophe Normand, directeur de l'ESF Courchevel 1850, souhaite ensuite expliquer la raison pour laquelle l'ESF, qui ne s'équipe pas au Groupement d'Achat, a choisi de porter la saison prochaine une tenue composée d'une veste bleue, blanche, rouge et d'un pantalon bleu.

Conscient que cette décision a pu choquer un certain nombre de directeurs et moniteurs, il s'en excuse en indiquant que tel n'était pas le propos.

Cette décision a été validée par le comité de gestion de l'école et est parfaitement assumée par la direction.

Christophe Normand estime en effet qu'une des caractéristiques des ESF, qui fait également leur force, c'est leur diversité. Ce n'est pas parce qu'elle a fait le choix de cette tenue un peu différente que l'ESF de Courchevel 1850 n'adhère pas aux valeurs de l'Ecole du Ski Français, bien au contraire. Cependant unité ne veut pas dire uniformité, et selon lui il serait dommageable de vouloir faire entrer tout le monde dans un moule trop formaté, il faut tenir compte des particularismes locaux.

Gilles Renand, ESF Samoëns, estime dommage de dépenser des milliers d'Euros dans la défense et la promotion de la profession si une grosse école ne respecte pas les règles.

Tenues secrétaires ESF

Cette année, le groupement d'achat ne propose pas de tenues spécifiques pour les secrétaires ESF. En réponse aux demandes des directeurs, la polaire de l'an passé est reconduite dans les coloris rouge, noir ou blanc, avec la broderie ESF.

Divers autres produits adaptés pour les secrétaires seront également au catalogue 2010 /2011.

Catalogue hiver 2010 / 2011

Gérard Apertet présente la couverture du catalogue Hiver 2010 / 2011, dont les photos ont été réalisées dans le Jura à Métabief et dans le Val de Mouthe, près des sources du Doubs, et remercie vivement Guy Guignard, directeur de l'ESF de Métabief pour l'organisation parfaite et la mise à disposition de jeunes monitrices et moniteurs, ainsi qu'Yves Maréchal, directeur de l'ESF de Val de Mouthe, pour son accueil dans le cadre magique des source du Doubs.

Le catalogue sera dans les boites aux lettres des moniteurs dès le mois de septembre.

Matériels

Le bon de commande a été adressé aux directeur ESF par mail courant avril. Il est vivement conseillé de passer d'ores et déjà commande, notamment pour les produits dont les délais de fabrication sont longs : les costumes Piou Piou et autres personnages du jardin, le Piou Piou gonflable, les sphères ou panneaux de rassemblement.

Jean-Luc Blanc, ESF Réallon : cette année encore, et le problème s'accroît d'année en année, beaucoup de médailles nous reviennent (surtout ourson et flocon) car les épinglettes ne tiennent

pas. Il faudrait voir avec votre fournisseur s'il ne peut pas faire attention à la qualité du produit qu'il vous propose.

Réponse : sur la quantité totale vendue de près d'un million d'insignes, seuls 2 600 insignes ont été retournés au Groupement d'achat pour défaut au niveau de l'épinglette ; cela représente une proportion très minime.

Récupération de vêtements usagés

L'opération de collecte de vêtements chauds et tenues de ski usagées (adultes et enfants) est reconduite, en collaboration avec l'association Main dans la main autour du monde.

Pour mémoire, cette association de bénévoles œuvre dans plusieurs parties du monde dont l'Amérique du Sud, Madagascar et le Népal et collecte à ses frais les anciennes tenues des moniteurs des ESF afin de les acheminer au Népal où elles sont ensuite distribuées à la population locale. La distribution se fait directement par les membres bénévoles de l'association sur le terrain afin de pallier à un quelconque risque de détournement.

Important : il est demandé expressément que ces vêtements usagés arrivent propres au Groupement d'Achat.

Les vêtements peuvent être déposés ou envoyés au Groupement d'Achat à Meylan jusqu'au vendredi 9 juillet dernier délai, puis mis sur palettes, le ramassage étant prévu le 6 septembre à Meylan.

En conclusion, Gérard Apertet remercie toute l'équipe du Groupement d'Achat et souhaite à toutes et à tous une bonne saison d'été.

Commission Promotion

Serge Jaccod, président de la commission Promotion, revient sur les principaux dossiers gérés par la commission :

Réflexion sur l'image de l'ESF

Serge Jaccod explique qu'après des années de collaboration avec la même agence, essentiellement pour faire réaliser des affiches et dépliants, la commission Promotion se doit de suivre les évolutions actuelles en termes de communication.

L'image des ESF est certes solide, mais certains secteurs sont difficiles : perte de clientèle adulte, marché très faible chez les ados, etc.

Un important travail de fond a ainsi été confié à une agence de communication grenobloise, Ginette Atlantic. Une enquête qualitative a été menée à travers des groupes

de travail composés de clients sur Grenoble, Lille et Paris, et à travers des tables rondes en stations avec la participation de moniteurs et de socioprofessionnels.

Une restitution de ce travail sera présentée par l'agence Ginette Atlantic à la commission Promotion à la fin du mois de mai. Les principales conclusions seront présentées lors de la réunion des directeurs ESF à l'automne.

Partenariats

Serge Jaccod procède ensuite à un bref rappel des partenariats dont ont bénéficié les ESF durant l'hiver.

Bouygues Telecom : le syndicat national et Bouygues Telecom sont partenaires depuis de nombreuses années et les choses se sont toujours bien déroulées mais cet hiver le partenariat n'a pas bien fonctionné en termes de suivi. Les moniteurs ont eu beaucoup de difficultés à joindre quelqu'un en charge du partenariat chez Bouygues Telecom, ce qui a engendré un certain mécontentement. Le syndicat national a fait part de ses observations à Bouygues Telecom.

Brossard : ce partenariat fonctionne très bien, les retours des écoles sont très bons. Le contrat arrive à échéance mais tout semble indiquer qu'il sera reconduit, Brossard étant très satisfait également de ce partenariat, basé sur la fourniture d'échantillons dans les Clubs Piou Piou.

Serge Jaccod informe les délégués que compte tenu des coûts de livraison des échantillons supportés par le Groupement d'Achat (32.000 Euros), une participation sera demandée aux écoles à compter de l'année prochaine.

Partenariats Coq d'Or

Tous les partenariats liés au Coq d'Or arrivent à leur terme en 2010, certains d'entre eux ont déjà été renégociés :

Renault

Après étude de quatre dossiers de constructeurs potentiellement intéressés par un partenariat avec les ESF (Nissan, BMW, Skoda et Renault), le syndicat national a fait le choix de la fidélité en renouvelant son accord de principe à Renault, qui versera la même enveloppe que précédemment, soit environ 120 000 Euros. Le point relatif à la vente minimum d'un certain nombre de véhicules aux moniteurs a été abandonné. Le principe d'accorder des réductions tarifaires aux moniteurs est maintenu, ces réductions s'étalant entre 14 et 27 %. Le contrat est reconduit pour 4 ans.

Rossignol

Compte-tenu des difficultés que traverse Rossignol en ce moment, le montant du partenariat reste à définir. En revanche Rossignol accordera des dotations en matériel sur la totalité des épreuves.

Serge Jaccod indique également que des contacts assez avancés sont en cours avec la société Damart. Ce partenariat serait ciblé enfants et pourrait se conclure sur une durée de 4 ans. Les discussions se poursuivent.

En conclusion de son intervention, Serge Jaccod propose la diffusion de la traditionnelle compilation d'images revenant sur les événements de l'hiver.

Gilles Chabert remercie les participants et souhaite à toutes et à tous un bel été. Rendez-vous est pris les 11 et 12 octobre 2010 pour la réunion d'automne à Aix en Provence.